

LA VIGIE

JOURNAL DE CRITIQUE ET D'OPINION

Vol. 5 - No. 191 - Mercredi, 22 Février 1911

Abonnement: \$3.00 par an. 1 cent le numéro.
Tarif d'annonces: 1ère insertion 15c. la ligne, 2ème insertion, 10c. la ligne

Publié tous les matins par la C^{ie} Vigie, 8 rue Collins, Haute-Ville

LECON DE CHOSES

Un courtier en immeubles de cette ville, M. Odilon Lacroix, publiait hier soir, dans le Soleil, une lettre qui devra ouvrir bien des yeux.

Nous avons déjà eu occasion de dire que, si Québec ne réussit pas à attirer les capitaux en quête d'entreprises, elle le doit en grande partie à son système d'impositions municipales, qui est vicieux par la base. Non que le taux soit trop élevé; c'est l'évaluation qui est défectueuse, inégalement répartie, et fondée sur un faux principe. En élevant cette évaluation, en réalisant un système de parfaite égalité pour tous les contribuables, il est clair que le taux baisserait en raison inverse.

On a souvent entendu dire que telle ou telle grande maison de commerce avait les yeux sur la vieille capitale. Qu'en est-il résulté? Des paroles, du vent. On a formé force comités, business leagues, etc., pour engager les manufactures étrangères à venir fabriquer ici. Où sont les nouvelles industries?

M. Lacroix met le doigt sur la plaie en affirmant, sur la foi de sa propre expérience, que c'est la répartition des taxes municipales qui éloigne d'ici l'entreprise et la finance.

Voici quelques exemples pris dans la vie réelle qu'il cite:

Une banque des plus importantes vient de faire une transaction s'élevant dans les \$95,000.00 au beau centre de la ville, dans un quartier populeux; à son premier aspect, l'on va s'imaginer sans doute qu'un édifice somptueux, à cinq ou six étages, va remplacer bientôt les bicoques qui sont érigées sur le terrain acheté et ce serait logique, surtout si l'on calcule que l'institution qui a fait l'acquisition est une banque, mais qu'on se détrempe, la banque, après avoir étudié notre système de taxe, n'ouvrira ses bureaux qu'après avoir fait subir de nombreuses améliorations, naturellement, mais notre cité ne s'enrichira pas d'un bel édifice comme dans les grandes cités; et quelle sera la raison? Le système de taxation.

Pour vous le démontrer, je vous citerai deux exemples qui vous prouveront que ce système est bien démodé. Il y a sur la rue St-Jean, deux terrains d'égale valeur. Un propriétaire a bâti une jolie construction et a embelli la ville de Québec d'une belle propriété, la Corporation de Québec fait payer à ce monsieur la jolie somme de \$400.00 pour ses taxes.

Mon voisin, qui a un terrain de même valeur, a une bicoque de la pire espèce en fait de construction; il lui prend fantaisie de ne pas construire et il ne veut même pas vendre, profitant en plus de l'amélioration que son voisin procure à sa propriété, pour faire augmenter la valeur de son terrain. Ce propriétaire ne paie que \$70.00 de taxes sur une propriété pour laquelle actuellement il demande la somme de \$18,000, son prix de vente. C'est aussi bien de dire que la Corporation vous avertit - Faites bien attention de dépenser votre argent pour embellir la ville de Québec, car si vous faites cela, vous allez être obligé de nous payer un fort montant de taxes. Et l'autre, pendant ce temps-là, ne fera absolument rien pour améliorer sa propriété et pourra rire aux dépens de son voisin.

Autre cas:

Voici un monsieur qui se paie le luxe d'une jolie propriété, d'une valeur de \$10,000.00, sur laquelle il paie \$90.00 de taxes, et son voisin qui est un ouvrier, qui a peine à se faire un chez soi, a une bâtisse valant \$4,000.00 et paie une taxe de \$150.00. De sorte que l'ouvrier, qui s'est construit afin de retirer un petit revenu, pour l'aider à défrayer ses assurances et taxes, se voit dans l'obligation de payer deux fois plus cher que celui qui a une construction de \$10,000.00.

M. Lacroix termine en citant l'exemple des villes de l'Ouest, où le fonds de terre est cotisé à sa

pleine valeur, et les constructions à un taux moindre. Il y a mieux que cela encore: on connaît déjà l'exemple de Vancouver, d'Edmonton et d'autres villes où toute la taxe porte sur le fonds, sans égard aux améliorations. La conséquence est que la construction, l'entreprise, l'industrie sont encouragées par cette exemption perpétuelle, et que ces villes fleurissent et grandissent à vue d'oeil. Que de terrains vacants dans notre ville et aux environs, où l'affiche "A vendre" reste en permanence parce que l'acheteur ne vient pas!

Encore une fois, nous n'attendons pas que nos échevins prennent sur eux, tout d'un coup, l'initiative d'un changement aussi radical. Nous ne visons qu'à former l'opinion publique. Le jour où la majorité des contribuables le voudra, ce jour-là la réforme se fera toute seule.

LA FUMISTERIE ANNEXIONNISTE

Ceux qui ont pris au sérieux la manigance du représentant Bennett au Congrès, pour l'annexion du Canada, verront par les lignes qui suivent, extraites du Times de New-York, ce qu'il faut en penser:

"M. William S. Bennet, qui, dans une quinzaine, cessera de représenter au Congrès le 17e District de New-York, a amplement justifié sa défaite à la dernière élection. La résolution demandant au président Taft d'entamer des négociations pour l'annexion du Canada qu'il a eu l'imprudence de présenter jeudi, ne surprendra personne. M. Bennet, qui nous avait tout d'abord été porté à croire sérieux, s'est classé parmi les habileurs.

La résolution n'a été présentée que pour être rejetée; son seul but est de causer du trouble en Angleterre et au Canada. Mais la Réciprocité prévaut, en dépit de tous les Bennets."

PAS DE COMMENTAIRE

On lisait hier soir dans l'Action Sociale:

CAUCUS LIBERAL

On discute l'attitude à prendre à la suite de l'avertissement de Sa Grandeur Mgr Bégin au Soleil et à la Vigie.

Le parti libéral s'est réuni en caucus ce matin dans la salle du Comité des Bills Privés pour discuter l'attitude que le parti devra prendre à l'égard des journaux de Québec concernés nommément dans l'avertissement de Monseigneur l'Archevêque.

On sait que ces journaux se sont donnés, même depuis la publication de la Lettre Pastorale, comme les organes des principes du parti libéral. Il ne serait pas surprenant que comme résultat de ce caucus la partie saine du parti libéral, continuant la ligne de conduite adoptée depuis quelque temps à l'égard de Godfrey Langlois, détachera de ses flancs le petit groupe de radicaux et de radicalisés qui, tant au parlement que dans la presse, s'acharnent à compromettre le parti qui les souffre et qui commence à être ennuyé de leur voisinage.

Il est très probable qu'un travail d'élimination va commencer à se faire dans le parti libéral et que les camps vont enfin se trancher d'une façon claire et visible au public.

Nos lecteurs comprendront qu'il ne nous est pas permis de faire de commentaire.

Nous attendons!

NOUVEAU JOURNAL

Nous accusons réception du premier numéro du Prescott Sentinel, journal libéral canadien-français, publié dans les deux langues à Hawkesbury, Ont.

Bienvenue au nouveau confrère. Le fanatique Moniteur va trouver à qui parler.

Un ministre estimé

Le témoignage suivant, qui vient d'être adressé à l'hon. Ch. Devlin, dit assez combien son oeuvre administrative est appréciée dans les cantons de colonisation:

Bureau du Conseil Municipal des cantons-unis de Laverlochère et Baby, comté de Pontiac, P. Q.

A l'honorable M. Charles Devlin, Ministre de la Colonisation, etc., Québec.

A une session régulière des dits cantons, tenue le 5 février 1911, il a été passé la résolution suivante:

Proposé par Grégoire Aubin, secondé par Moïse Labelle, qu'un vote de remerciements soit envoyé à l'hon. M. Charles Devlin, ministre de la Colonisation, pour son dévouement à notre égard et pour l'argent qu'il a bien voulu nous donner pour nos chemins nouveaux, car nous tenons à dire bien haut que l'hon. Chs. Devlin s'occupe de nous, et jamais encore nous n'avons été si bien secourus et encouragés.

Que l'hon. M. Devlin daigne accepter cette résolution du conseil de Baby-Laverlochère comme acte de remerciements de tous les colons de St-Isidore de Laverlochère.

Adoptée à l'unanimité.
Extrait du livre des délibérations.

(Signé) Zacharie Gaudet, Secrétaire-trésorier.

Lecture pour les "hommes de demain"

Voici un échantillon de la "saine" littérature que le Devoir—ce modèle de journalisme—sert à ses jeunes lecteurs des deux sexes.

Extrait de son feuilleton parisien en cours—roman de Henry Bordeaux—numéro du 21 courant. C'est un bon jeune homme qui écrit son autobiographie:

"Mon plan était tout prêt Il me suffisait d'obtenir le consentement de Raymonde, tout simplement. Je l'obtiens avec des bijoux comme dans "Faust", avec le prestige de Paris comme dans "Manon". La sempiternelle présence de son père entre nous m'avait empêché de préparer les voies.

Je profitai un jour d'une enquête assez inutile sur des coupes de bois dont j'avais chargé à dessein M. Mairieux pour proposer à notre amazone de l'accompagner, seul, dans sa promenade. Je saisis cette occasion d'engager des pourparlers. Notre conversation fut des plus courtes. Je la rapporterai fidèlement:

—N'aimeriez-vous pas venir à Paris, mademoiselle Raymonde?

—Sans doute, j'aimerais

—Avec moi? Vous accepteriez si je le vous demandais gentiment?

—Oh! oui, avec vous. Parce que, dans la forêt, je puis vous guider, mais dans Paris, ce serait vous.

—Alors, ne perdons pas l'occasion de notre jeunesse: quand partons-nous?

Elle rit, tout en baissant la tête à cause d'une branche. Je la vois encore.

—Mais le plus tôt possible.

—Ce soir, voulez-vous?

—Ce soir, je veux bien.

Et de nouveau, son rire de petite fille sonna clair dans l'allée. Elle effleura de sa cravache le vieux Sultan qui prit le galop. Tout en poussant ma monture pour la rejoindre, j'étais stupéfait de la rapidité de ma conquête. Voyez-vous ces pimbêches réservées et discrètes: au premier mot d'amour, elles prennent feu. Car le sens de ce départ, souligné par le ton équivoque dont je m'étais servi, était pour moi très explicite: on ne pouvait pas s'y tromper.

Plus loin, ce joli essai de cynisme psychologique:

"Je fréquentai quelques salons, et je fus amené à des réflexions plus amères, sinon sur la fragilité des femmes dont je bénéficiais, sur leur facilité d'oubli, fragilité et facilité des mêmes femmes qui,

se multipliant dans leur dépense amoureuse, donnent aux jeunes gens l'illusion qu'elles sont toutes les femmes....

Le spectacle du monde me communiqua le goût de l'artifice et du succès. Je n'estimais rien de comparable à ces victoires d'un instant que remporte une toilette, un mot, une conversation. J'y voyais la quintessence de la gloire. Ne faut-il pas qu'on la voie distribuer? Là elle éclate dans les yeux qu'agrandit le kléïl, dans les promesses de la chair farcie, dans la grâce astucieuse des paroles. Comme les arbres de la forêt, ces hommes et ces femmes réunis s'élançent vers ce qui brille et piétinent les plus faibles.

Le désir de plaire, de l'emporter sur autrui, ne les conduisit-il pas à se dépasser eux-mêmes, à fournir leur maximum de séduction?"

Et ainsi de suite.

A la Législature

GRAND CAUCUS MINISTÉRIEL

LA QUESTION DU PONT DORCHESTER RESOLUE

DEUX MESURES DE L'HON. M. TASCHEREAU

M. LAVERGNE SUR LE SÉNATIER DE LA GUERRE

21 février.

Le parti ministériel à la législature a tenu un caucus ce matin.

La députation libérale était au complet, et l'harmonie la plus parfaite n'a cessé de régner sur toutes les questions qui ont été soumises.

Le parti libéral est plus uni que jamais.

M. Walker demanda au commencement de la séance la permission de présenter une loi concernant la Northern Trust Co. M. Prévost s'opposant à la suspension des règles en faveur de cette demande, la Chambre n'a pu l'agréer.

La troisième lecture de la loi présentée par l'hon. M. Taschereau, relative au pont Dorchester fait tressauter M. Armand Lavergne. Il propose en amendement que cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas pris les moyens de faire disparaître toutes les barrières de péage de la rive Nord.

Inutile d'ajouter que cet amendement est perdu par un vote de 44 contre 10. M. Langlois de Montréal, vote avec M. Lavergne.

Un débat très important s'engage ensuite sur la 2e lecture du projet de loi de l'hon. M. Taschereau, transféré à la Commission des Champs de bataille nationaux, de certaines propriétés, et l'érection d'un monument à la mémoire d'Edouard VII.

L'hon. M. Taschereau donne des explications très claires. Il dit que la Commission des Champs de Bataille Nationaux a été constituée par la loi du Canada, 7-8 Edouard VII, aux fins d'acquiescer et de conserver les champs de bataille historiques de Québec, et de rétablir les grandes lignes de leur physionomie primitive et de les convertir en un parc national. Les gouvernements des autres provinces, certains gouvernements étrangers et un grand nombre de municipalités et de particuliers, tant du Canada que d'ailleurs, ont souscrit des sommes considérables pour aider la commission à réaliser l'objet pour lequel elle est créée.

La cité de Québec lui a transféré gratuitement la propriété du terrain connu sous le nom de Plaines d'Abraham et qui est contigu à une partie du terrain appartenant au gouvernement de la province de Québec, dans le voisinage de la Prison. Il est nécessaire pour le rétablissement des champs de bataille de Québec, qu'une partie de ce terrain soit cédée à la Commission.

La Commission devra payer à la province, la valeur des maisons et dépendances situées sur ce terrain.

Dans le cas où la prison actuelle cesserait d'être utilisée comme telle, il sera aussi loisible au lieutenant gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des travaux publics et du travail à céder à ladite commission la pro-

priété du terrain sur lequel elle est construite ainsi que le terrain réservé qui apparaît audit plan.

Il sera aussi loisible au lieutenant gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des travaux publics et du travail de conférer à ladite commission tous les droits que le gouvernement peut avoir sur le terrain sur lequel sont construits l'observatoire de Québec et ses dépendances, lesquels sont également indiqués sur ledit plan.

Ladite cession devra être subordonnée aux conditions suivantes:

a. De faire dudit terrain une partie du parc national et public, de ne pas l'aliéner, de ne pas permettre qu'il soit morcelé ou divisé en lots à bâtir, en tout ou en partie, ni qu'il soit employé à un objet autre que celui d'un parc;

b. De ne pas permettre qu'il soit érigé sur ce terrain aucune construction ou bâtiment, sauf ceux qu'il est d'usage de construire dans les parcs ou jardins publics;

c. De souffrir les servitudes passives, apparentes ou occultes dont l'immeuble peut être grevé, le tout aux risques et périls de ladite commission;

d. De commencer les travaux du parc sur ce terrain pas plus tard que le 1er septembre 1911, et de les continuer avec une diligence raisonnable;

e. De payer tous loyers, rentes foncières ou autres redevances grévant ledits immeubles proportionnellement à l'étendue du terrain cédé.

Cette destination dudit terrain ne pourra être changée ni pour le tout ni pour partie, et tous actes faits en violation de ces conditions seront nuls et de nul effet et donneront au gouvernement le droit de recouvrer la propriété.

Il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de faire ériger dans le parc des champs de bataille nationaux un monument à la mémoire de feu Sa Majesté Edouard VII, et d'en donner la propriété à ladite Commission des champs de bataille nationaux, le coût dudit monument ne devant pas dépasser vingt mille piastres à être payé par mandats du lieutenant-gouverneur à même le fond consolidé du revenu de la province.

L'hon. M. Taschereau accompagne ses explications d'un éloquent hommage à la mémoire de feu

Edouard VII, disant que c'est la province de Québec qui a songé la première à élever un monument pour perpétuer le souvenir de celui qui a été appelé à juste titre le roi de la Paix.

M. Lavergne se prononce contre cette loi disant qu'il existe une très grande erreur historique. On désigne les Plaines d'Abraham comme l'endroit où s'est livrée la bataille, mais c'est une erreur impardonnable, car on sait maintenant que c'est près de la rue Salaberry que ce décisif combat a eu lieu et s'il fallait exproprier ces terrains, on devrait exproprier tout le quartier St-Jean.

Il dit que l'on ne sait pas ce que la Commission a fait de ses \$350,000 déjà collectées et qu'on devrait faire bien attention à cette Commission. Tout ce que l'on en sait, c'est que toute son oeuvre jusqu'ici se résume à la frappe de quelques médailles d'or pour les grands personnages.

Au lieu de rétablir ces champs de bataille, qui rappelle plutôt un désagréable souvenir pour les Canadiens-français, il préférerait plutôt voir la Commission construire des logements progressifs (sic!) pour les ouvriers qui sont confinés dans de petits logements manquant d'air et d'hygiène. Ces logements, comme en Allemagne, pourraient être loués à prix modiques.

Au sujet du monument à élever au roi Edouard VII, il se prononce contre ce projet, disant que le regrettable monarque aurait mieux aimé voir plus de progrès dans notre province, ce qui est plus pressant que des monuments.

Il termine en disant que la Chambre ne devrait rien faire avant que cette Commission ait fait un rapport au gouvernement.

Ces derniers mots sont des injures au gouvernement. L'hon. M. Taschereau se lève pour lui répondre, quand M. Lavergne soulève une question d'ordre, parce que le ministre ne peut parler deux fois sur le même sujet. Impertinence qui n'a guère de succès, car M. Teller propose aussitôt l'ajournement du débat, ce qui est adopté.

On s'occupe ensuite de la loi des assurances de Québec, présentée par l'hon. M. Mackenzie, et qui fait le sujet d'une discussion en-

(Suite à la 3ième page)

SUCRES de CHOIX

Nous gardons les marques suivantes de SUCRE de choix, que vous trouverez toujours en bonne condition et absolument pur

Bloc de Sucre pour Café et Thé 25c. la bte.

Par Sacre d'orge (marque Pascal) à l'essence de citrons et de fruits. 20c. la bouteille.

GEORGES PATRY,
Telephone 3515 - 22, de la Fabrique.

Petits pains chauds, à la douzaine, pour le déjeuner

Notre voiture, qui part à six heures trois quarts, tous les matins vous apporte en temps, pour le déjeuner, de petits pains chauds délicieux. On vous procure aussi le pain français et le pain de ménage, au lait. Notre voiture part précisément à 6.45 heures.

VALIQUET
Rue de la Fabrique
QUEBEC.



LA VIGIE

QUÉBEC, 22 FÉVRIER 1911

A propos de réciprocité

Nos lecteurs se rappellent-ils du temps où le grand cri de nos adversaires était que la politique de sir Wilfrid Laurier nous conduisait tout droit à l'impérialisme?

Il nous semble qu'il n'y a pas très longtemps de cela. Environ un mois!

Eh bien, aujourd'hui on attaque cette même politique parce qu'elle mène à l'abîme de l'annexion!

C'est l'imagination des oppositionnistes qui carambole ainsi, non pas la politique libérale.

La ligne droite, juste à mi-chemin entre ces exagérations insensées, est la meilleure. C'est celle que suit le gouvernement Laurier.

Nous trouvons que sir Edmund Walker consulte un peu trop ses intérêts personnels, et oublie trop les principes du parti qui a ouvert le chemin de l'annexion en le nommant membre de la commission des Pares Nationaux, quand il prend l'initiative du mouvement anti-réciprociste à Toronto. Il aurait parfaitement pu laisser cette besogne aux tories. Il n'en manque pas à Toronto.

Quelqu'un qui a entendu, l'autre jour aux Communes, M. Borden faire une éblouissante peinture de la prospérité dont jouit le Canada depuis que le gouvernement Laurier est au pouvoir, a demandé à son voisin:

—Qui est-ce qui parle? Est-ce le ministre des Finances, M. Fielding?

Conflagration à Montréal hier SOIR

Montréal, 21. — Neuf familles sans foyer par suite d'un incendie qui a partiellement détruit une maison de la rue Hutchinson ce soir et qui a fait des dommages pour \$15,000 à la propriété.

LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'EPARGNE
Bureau principal et cinq succursales à QUEBEC.
Deux succursales à LEVIS.
Les succursales de ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-BAPTISTE et LIMOULOU, à Québec, et rue EDEN, à Lévis, sont aussi ouvertes les LUNDIS et SAMEDIS de 7 h à 8.30 hrs.

La construction au Canada

Voici des rapports officiels très intéressants concernant la construction dans les villes les plus progressives du Canada. L'activité dans la construction, en 1910 a été en général beaucoup plus considérable qu'en 1909.

Table with 2 columns: City and Amount. Rows include Berlin, Ontario; Brandon, Man.; Brantford, Ont.; Calgary, Alta.; Edmonton, Alta.; Ft. William, Ont.; Halifax, N.S.; Hamilton, Ont.; Lethbridge, Alta.; London, Ont.; Montréal, Qué.; Ottawa, Ont.; Peterboro, Ont.; Port Arthur, Ont.; Prince Alb. Sask.; Regina, S. S.; St-Jean, N. B.; St-Thomas, Ont.; Sydney, N. E.; Toronto, Ont.; Vancouver, C.B.; Victoria, C.A.; Windsor, Ont.; Winnipeg, Man.

Totaux... \$94,129,433 \$4,509,200

Les robes à la mode. Chez le grand couturier: —Mais, monsieur, avec cette robe-là je ne pourrai jamais m'asseoir. —Ces robes sont faites pour se promener et non pas faites pour s'asseoir, madame.

Chez le barbier, un client en train de se faire raser s'aperçoit qu'il saigne. Décidément, c'est le jour... s'écrie-t-il. Tout à l'heure au téléphone, j'ai été coupé deux fois!

ARGENT A GAGNER

Sauvez du temps, de l'argent et l'incertain en vous rendant directement à CROWN FURNITURE CO.

68, rue de la Couronne

Profitez de notre grande réduction de janvier et février chance unique pour acheter vos meubles à bon marché. Nous emmagasignons et assurons sans aucun frais les meubles vendus à présent pour être livrés sur demande.

J. Edouard Paquet.

ON DEMANDE

ON DEMANDE à acheter, payable par termes une bonne machine à écrire (Typewriter). S'adresser par lettre, mentionnant prix, etc., à A. M. Bureau de la "Vigie".

Hotel VICTORIA

QUEBEC
LE MEILLEUR HOTEL POUR LES TOURISTES QUI VISITENT LA VIEILLE CITE DE QUEBEC
Accommodation pour 200 pensionnaires. Téléphone dans toutes les chambres. Elevateur pour passagers. Les tramways électriques se dirigent vers toutes les parties de la ville arrêtés à la porte. Excellente cuisine. Suite de chambres avec bain. Pour informations concernant taux, etc., adresser à H. FONTAINE, propriétaire.

Théâtre National

CETTE SEMAINE
Perdu en mer
PAR
Lamar et Sujol
PRINX : 10, 15, 25, 35 et 50cts.
Loges, 60c. Baignoires, 75c.
Matinées: mardi, jeudi et samedi: 15, 25 et 35c.

SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB

71, GRANDE ALLEE
MARDI, 21 Février
Deuxième Soirée de Musique de chambre par le

Quatuor GILBERT

avec le concours de

Mlle LILLA ORMOND

MEZZO-SOPRANO

et

Mlle DAISY GREEN (Pianiste)

de New-York

Prix: 50, 75c. et \$1.00

Les billets sont maintenant en vente chez Lavigne & H. Technison, rue St-Jean.

A LOUER

BUREAU A LOUER. — Grand bureau à louer au troisième étage de l'ancienne bâtisse de la Banque de Montréal, rue St-Pierre et St-Paul. S'adresser à Jules Hone Jr., représentant du Canadian Pacific, 48 rue D'Arroux Québec.

Fonctionnaires Publics fédéraux

Vendredi prochain, le 17 courant à 8 heures p. m., à l'Hotel-de-Ville, aura lieu l'assemblée générale annuelle de l'Association des Fonctionnaires Publics Fédéraux. On s'y occupera de l'élection des officiers et des directeurs pour l'année courante. Puis chaque membre y recevra une copie des règlements de l'association. Tous les membres ainsi que les fonctionnaires publics fédéraux qui n'appartiennent pas encore à cette société sont instamment priés d'être présents.

Par ordre, N. E. PHILIBERT, Sec.-Archiviste.

CAFE SAVOY

ET
Quick Lunch
68, RUE ST-JEAN

MAINTENANT OUVERT

Le plus propre et le plus "Up-to-Date". Les meilleurs mets et café dans la ville. Essayez-le une fois et vous en deviendrez un habitué.

Avis au Public

Par la présente je désire informer le public que l'unique agent de l'Oliver Typewriter Co. de Chicago pour la ville de Québec, vendant la Machine Oliver Américain, est Mr. P Dumontier & Cie, 351 rue St-Joseph, Québec. En s'adressant à l'endroit ci-dessus, vous pouvez obtenir toutes les explications et renseignements voulu.

LEO LEVY, Représentant voyageur de The Oliver Typewriter Co. of Chicago.

KING EDWARD

PLAN HOTEL PLAN
Américain Européen
\$2.00 par jour. \$1.00 par jour.
9-11 rue Desjardins Québec
Prix spéciaux pour la saison de l'hiver.
Pour d'autres informations s'adresser à l'office.
Téléphone privée 1647.
Téléphone public 3422.
JOS. LAPOINTE, Gérant.

Qualité supérieure

Le favori du fumeur difficile



PRIX INTERESSANTS

PARFUMS PIVR
Assortiment ordinaire, 1 bouteille par boîte 85c
Lotion Safran, Trèfle, Azurée, etc., ligne complète 65c
Lotions en litres, (6 fois la grandeur ordinaire) \$3.25
Savons Toilette assorties 55c
Poudres Toilette 25c
Parfums Piver ou Roger et Gallet à l'once 50c

PHARMACIE DE LA CROIX ROUGE

Coin St-Jean et du Palais
Téléphone 842

Restaurant licencié à vendre

L'ameublement parfait; état des affaires facile à démontrer. Raison cause de départ. S'adresser à O. P. D., La Vigie, Québec.

DE M. CROTEAU

ARPEUTEUR-GEOMETRE
50, RUE DE SALABERRY
QUEBEC.
TELEPHONE 2968.

A LOUER

ENTREPOTS
Entrepôt No. 4, ci devant occupé par T. Davidson & Son. Entrepôt No. 6, sur le quai de Indes.
RAOUL RENAULT, Secrétaire-trésorier, Commission de Havre de Québec.

Turcotte & Delisle

AVOCATS
Edifice de la Banque Nationale
834, rue Saint-Joseph, QUEBEC
Bureau de jour et du soir.
Téléphone 281.

E. Théo. Paquet

L.S.L.L.L.
AVOCAT
NORWICH UNION BUILDING-APARTMENTS
88, Rue St-Pierre Québec
Téléphone 1416

Rés. 7, St-Ursule. Tél. 3342

CAFE DE L'AUDITORIUM

122 rue St-Jean.

Huitres par semaine \$3.50
Huitres, la douzaine \$1.50
Repas 3 plats, 6 bières pour \$1.50
Steak sur grill \$1.50
Enchère p. rices (lunch compris) 25c

Invitez jusqu'à six convives

P. W. DUCAL

Docteur Albert Angers

Ex-Interne de la Maternité et élève des hôpitaux de Paris.
SPECIALITE: Accouchements malades des femmes et des enfants

BUREAU et RESIDENCE

271 1/2, Rue St-Joseph

Tel. 3653 15 H. 60

A. LEOFRED

INGENIEUR CIVIL
GRAD. L'AV. ET MCGILL.
SPECIALITE:
AQUEDUCS
38 RUE ST-JEAN, QUEBEC.
TELEPHONE 648

JOBIN & PAQUET

F. rblanti rs-Plombiers

72 et 78, Cote d'Abraham

Telephone 1108

Eclairage au gaz et à l'électricité. Téléphone et Sonneries Electriques. Spécialité: Système de chauffage à eau chaude à la vapeur et à air chaud

Résidence: 5 Colline. Tél. 1061

LIONEL CANNON

NOTAIRE

Bloc Banque d'Hochelaga

136, rue St-Pierre - QUEBEC

EDOUARD HAMEL, J. des R. TESSIER, B. A. Sc.

HAMEL & TESSIER

INGENIEURS CIVILS

Bâtisse de la Banque d'Hochelaga

136, RUE ST PIERRE, QUEBEC.

Telephone 2689

LECONS DE VIOLON

— S'ADRESSER A —

Mlle Georgette Comtant

12, rue Bedard

186p. Tél. hote 2386

Lucien Cannon, B.A.L.L.L. Charles Power, B.A.L.L.L.

CANNON & POWER

AVOCATS

93 rue St-Pierre, Québec

Tel. 3822

VOYAGE IDEAL

PACIFIQUE CANADIEN
LOS ANGELES
SAN FRANCISCO
ILE CATALINA
CALIFORNIE
Chicago, Denver, Salt Lake City

— ET REVENIR —

Par PORTLAND, SEATTLE, VICTORIA, VANCOUVER, LES ROCHEUSES, WINNIPEG.

Nous avons fait ce voyage et pouvons vous donner tous les renseignements concernant les routes, itinéraires, hôtels, dépenses, incidents, etc.
JULES HONE, Jr.
30 rue St-Jean, angle de la Côte du Palais, et 40 rue D'Arroux
Agent général de chemins de fer et paq. hots.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Grand Trunk Railway System
Tous les jours excepté le dimanche à 7.00 a. m.

Arrive St-Hyacinthe 11.35 a. m.

Montreal 1.10 p. m.

Sherbrooke 12.32 a. m.

Portland 6.30 p. m.

Tous les jours à 12.30 p. m.

Arrive Montréal 7.00 p. m.

St-Hyacinthe 5.28 p. m.

Sherbrooke 4.55 p. m.

Boston 6.35 a. m.

New-York 7.20 a. m.

Tous les jours excepté le dimanche à 6.40 p. m.

Pour Portland et les stations de la Nouvelle-Angleterre, arrivant à Portland à 7.00 a. m. et Boston 10.15 a. m.

SERVICE DES TRAINS POUR LEVIS

x 7.00 a. m., x 12.30 (midi) x 6.40 p. m.

(x Tous les jours dimanche excepté tous les jours)

Pour tous autres renseignements s'adresser à Geo. H. Stott, C. P. & T. A., coin des rues St-Anne et du Fort, (Phone 5-7) ou à Mr. Dalhousie, Phone 73, et 349, rue St-Paul, phone 1485 C. P. & T. A.

CHEMIN DE FER CANADIEN NORD QUEBEC ET QUEBEC & LAC ST JEAN

MARDI - GRAS

28 FEVRIER 1911

Billets pour Québec et retour seront vendus au prix d'un pas de simple de Grand-Trunk et de L. P. Tugot, à toutes stations intermédiaires, bons pour partir le 27 et 28 février et pour retourner jusqu'au 1er mars 1911.

Le 27 et 28 février, les trains partiront de Québec comme suit:

9.30 a. m. — Tous les jours excepté le dimanche pour Montréal, Québec, Sherbrooke, St-Jas, St-Casimir, etc., faisant rattachement Garmeau Jet, avec les trains allant et revenant de L. Touche.

11 v. un char buffet partira sur le train

5.15 p. m. — Tous les jours excepté le dimanche pour St-Casimir.

Quebec et Lac St-Jean

9.30 a. m. — Tous les jours excepté le dimanche et le samedi pour LaTouche, Roberval, Chicoutimi, etc., avec char partant pour Chicoutimi lundi et jeudi venant le jour suivant.

5.30 p. m. — Tous les jours excepté dimanche pour St-Raymond.

6.00 p. m. — Le samedi seulement pour Roberval, Chicoutimi, avec char partant pour Chicoutimi.

Four toute autre information s'adresser à la gare St-André, ou à F. S. Stocking, 32 me St-Louis.

QUEBEC CENTRAL RAILWAY

MARDI - GRAS

Bill-t simple de toutes les stations locales entre Robertson, St-Ephém et St-George.

Les billets sont bons pour venir à Québec, par les trains de l'après-midi du 27 et du 28 février; retour le 1er mars.

Pour informations et location de Pullman, s'adresser au bureau des billets, à F. S. STOCKING, rue St-Louis, Québec, Représentant Thos. Cook & Son et toutes les lignes de steamers océaniques du Canada et des États-Unis.

INTERCOLONIAL RAILWAY

ET APRES DIMANCHE, le 27 OCTOBRE 1910, les trains circuleront comme suit:

8.20 A. M. — Express pour Murray Bay, Rivière-du-Loup, Ste-Flavie et Campbellton tous les jours, excepté dimanche.

5.40 P. M. — Express maritime pour St-Jean, Halifax et Sydney, tous les jours, excepté samedi. Ce train se rend à Ste-Flavie seulement le samedi.

4.20 P. M. — Express pour Rivière du Loup, tous les jours, excepté le samedi et le dimanche.

1.50 P. M. — Express maritime pour St-Hyacinthe et Montréal, tous les jours.

4.20 P. M. — Express pour St-Hyacinthe et Montréal, tous les jours, excepté le dimanche.

Pour autres informations et wagon dortoir ou parlours, s'adresser au bureau des billets de la cité, No. 7, rue Du Fort et 32, rue Dalhousie.

Téléphone: 530 et 59.

Large advertisement for ROSE QUESNEL TABAC FUMER DOUX & NATUREL. Includes text: ROSE QUESNEL, TABAC FUMER DOUX & NATUREL, ROCK CITY TABACCO LTD QUEBEC.

SPORT HOCKEY

Le Canadien écrase le Renfrew

Montréal, 21. — Dans une partie plus remarquable en rapidité qu'en coups d'éclat, l'équipe française du Canadien a écrasé le Renfrew à l'Arena ce soir. Dans la première période de la partie les deux équipes avaient réussi à compter chacune un point, mais dans la seconde, les Canadiens eurent l'avantage, réussissant à compter trois nouveaux points consécutifs et le Renfrew ne comptant rien du tout, le dernier point de la période finale fut complé par le Renfrew.

Voici la position des clubs:

Table with 2 columns: Club and Score. Rows include Canadiens, Renfrew, Vézina, Buts, Power, Point, Laviolette, Convert, Pitre, Rover, Lalonde, Centre, Payan, Aile droite, Paye, Aile gauche, Arbitre: Bowie, assistant, Campbell.

SOMMAIRE

- 1. Renfrew, Vair, 10.45.
2. Canadiens, Pitre, 2.55.
2ème période
3. Canadiens, Payan, 1.02.
4. Canadiens, Lalonde, 2.48.
5. Canadiens, Payan, 11.45.
3ème période
6. Renfrew, O. Cleghorn, 3.40.

Joute de Hockey pour le Championnat

C'est ce soir que doit avoir lieu à la Patinoire Victoria, à 8 h. 30 la dernière partie non moins importante que les autres, de la Ligue Canadienne du district de Québec entre le Lorette et le Frontenac. Cette partie promet d'être excessivement intéressante car le triomphe du club Lorette lui donnerait de très grandes chances pour le Championnat. Pendant le Frontenac n'a pas l'intention de se laisser vaincre aussi facilement et si l'on considère le bon travail de ce dernier à Lorette l'on a tout lieu de croire que cette partie sera vivement contestée. Donc tous les amateurs et le public en général ne devraient pas manquer d'assister à cette partie.

Une grande joute

Enfin, les amateurs vont avoir le plaisir de voir aux prises les deux fameux clubs des tabacnistes de la Haute-Ville et de St-Roch. C'est jeudi soir qu'a été choisi pour décider laquelle de ces équipes est la meilleure. Les joueurs de ces deux clubs sont en condition parfaite, et prêts à se livrer une lutte acharnée.

Il y a longtemps que nous n'aurons assisté à si belle partie

En foule jeudi soir à la patinoire Québec.

La partie commencera à 7.45 h. précise, avant la joute St George vs Crescent.

Nous donnerons demain plus de détails sur cette joute importante.

Le Soleil, 7. Wanderer, 4.

Le Soleil a défait le Wanderer, ce soir, par un score de 7 à 4, dans une joute sur patins à roulettes. La partie a été magnifique.

Le Soleil, en gagnant cette partie, a obtenu la coupe offerte par M. l'échevin Arthur Paquet.

LA RAQUETTE

Belle promenade

Les membres du club de raquetteurs "Le Zouave" se sont rendus à Beauport, dimanche l'après-midi où ils ont eu un très bon succès par leur confrère d'armes, M. Art. Darveau. M. et Mme Art. Darveau se sont prodigués pour rendre agréable la visite du club et ils y ont parfaitement réussi car tous sont revenus en ville parfaitement satisfaits; il y eu plusieurs concours sportifs sous la direction de leur président J. F. Dion, entre au-

tres une partie de football qui a eu lieu sur le terrain du collège.

Les équipes étaient composées comme il-dessous:

Membres du club—Capt. Ant. Rouleau, J. A. Desroches, Alp. Lefebvre, A. Noreau, A. Darveau, L. Ménard, A. Gaumond, H. Hamel, M. Clériault, L. E. Robitaille.

Corps des clairons — Capt. P. Langlois, J. E. Robitaille, A. Donati, P. Bouchard, N. Bouchard, J. Laveau, A. Laverdière, H. Bouchard, H. Montreuil, L. Trudel.

L'équipe des membres du club remporta la victoire après une lutte très acharnée par 2 à 1.

Courses 100 verges—1er Léon Ménard; 2e, Emile Richard; 3e, N. Bouchard.

1/2 de mille—1er Emile Richard; 2e, L. Ménard; 3e, A. Gaumond.

Courses 100 verges (novices) — 1er, A. Gaumond; 2e, J. E. Robitaille; 3e, G. Long.

Courses des dames — 1er Mlle Laura Grenier.

Après ces concours, il n'y a pas besoin de dire que les estomacs avaient besoin elles aussi de concourir et Mme Darveau les invita à s'approcher des tables chargées de mets auxquels tous firent honneur.

Après le souper, tous descendirent à la gare rencontrer des dames et des demoiselles qui avaient désiré elles aussi être de la partie. Il y eut concours de euchère dans lequel plusieurs magnifiques prix furent disputés.

Bref, ce fut une forte jolie fête sociale que tous les raquetteurs n'oublieront pas de sitôt. M. et Mme Art. Darveau, et les personnes qui leur ont prêté concours méritent des félicitations.

ATHLETISME

Encourageons le projet

Une assemblée publique est convoquée pour dimanche prochain, à 3 heures, dans le haut de la halle Berthelot, pour discuter le projet de fonder un gymnase pour la jeunesse Canadienne française de Québec.

Nous espérons qu'un nombre public se rendra à l'appel de ceux qui s'intéressent au succès de cette entreprise. Le besoin qu'il y a pour notre ville, qui se compose en grande partie de Canadiens-français, d'avoir un gymnase à l'usage de la jeunesse, se fait de plus en plus sentir, et c'est pourquoi nous secondons le comité de propagande, et les confrères qui s'y intéressent.

Allons du dévouement, de l'encouragement, et nous réussirons. En foule dimanche après-midi.

Erreur

Vous faites erreur en ne demandant pas votre escompte de 25 p. c. chez

J. B. Martel & Cie,

Marchands de vaisselle,

113, rue St-Joseph,

St-Roch

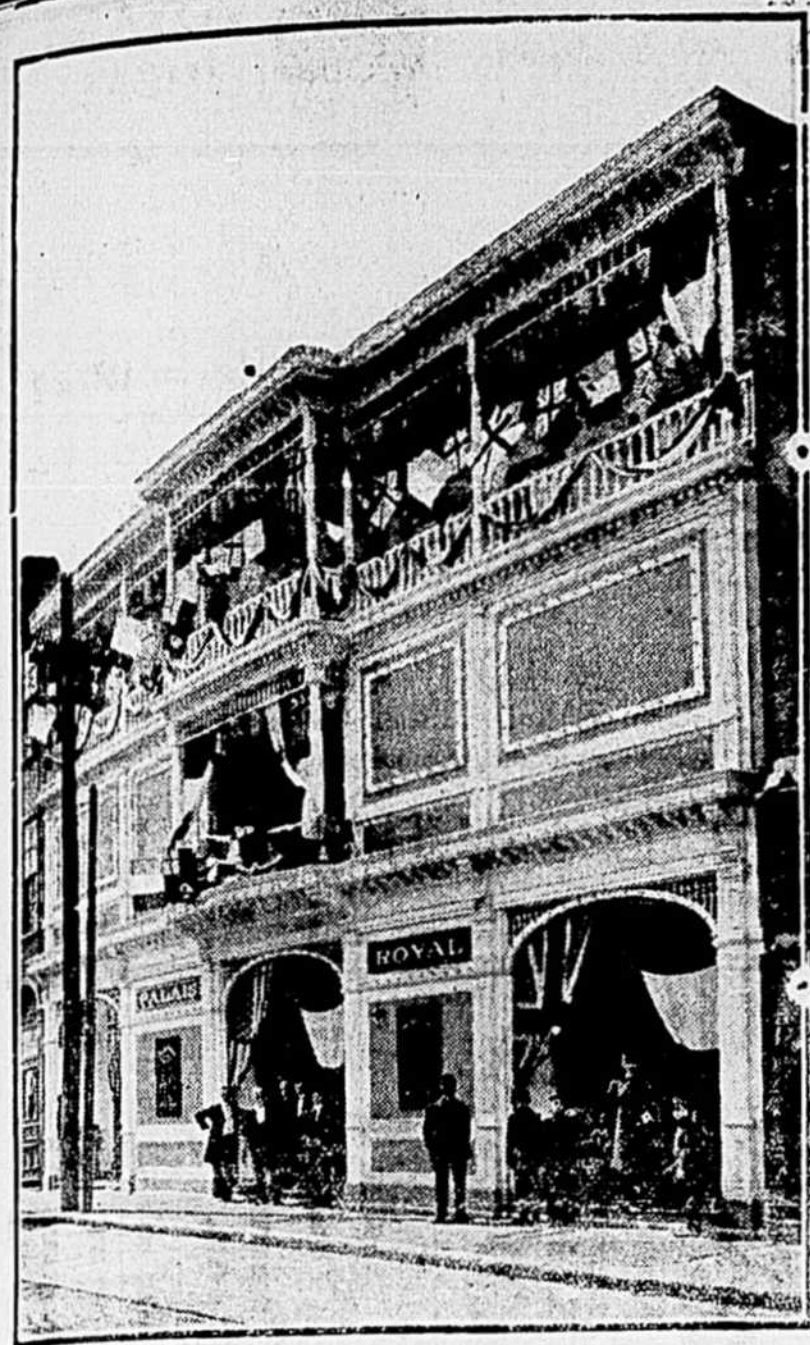
Près de la rue du Pont.

Quelque chose de nouveau à l'Auditorium

Cette semaine à l'Auditorium est non seulement celle des grandes personnes, c'est surtout celle des enfants. M. Alloz a fait un choix très judicieux dans les vues animées comme dans les numéros de vaudeville.

L'article principal est celui des marionnettes qui ont trois pieds de hauteur et qui ont un très joli théâtre minuscule pour acier. Dans une loge, à droite, un monsieur cause avec une dame qui jure de l'éventail avec un succès tellement notoire que l'on croirait que tous ces petits personnages sont vivants. C'est la joie des enfants comme de leurs parents, et c'est la première fois que nous voyons à Québec une troupe de marionnettes aussi vivantes que celle de l'Auditorium.

La charmante Mlle Dorothy Weaver est aussi excellente dans son chant comme dans ses danses et M. M. Rolland et Marin complètent les numéros de vaudeville qui sont de première élite.



M. J. R. Tremblay GERANT DU PALAIS ROYAL

Au Palais Royal

La foule compacte qui fréquente cette magnifique salle d'attractions de vues, de comédie, etc., est une preuve convainquante que le PALAIS ROYAL est le Palais

des vues animées et d'attractions. Les vues de ce jour sont des plus intéressantes et des plus instructives. Les chansons illustres nouveau genre. Les chansons et monologues comiques par M. Wilfrid Villeraie, font rire à s'en tenir les côtes.

Cette semaine, on donnera vingt-quatre rouleaux de vues bien assortis avec changement de quatre rouleaux tous les jours, aussi Chansons illustres françaises, nouveau genre. Chansons et monologues comiques par M. Wilfrid Villeraie.

Une PETITE SOURIS, comédie en un acte par Mme J. R. Tremblay et M. Wilfrid Villeraie. Jeudi en matinée, distribution de cadeaux aux dames et aux enfants. En foule. En foule. En foule au PALAIS ROYAL.

A la législature

(Suite de la 1ère page.)

Le MM. Mackenzie, Taschereau et Teller jusqu'à la fin de la séance à 6 heures.

SEANCE DU SOIR

La Chambre se forme en comité général, à 8 heures. La loi amendant la charte de la cité de Montréal lui est soumise, une dernière fois. Il y a bien un amendement de M. Laverne et un amendement de M. Bernard, proposés à la loi : tous les deux sont perdus, la première par un vote de 9 à 31, le second par un vote de 13 à 31.

En troisième amendement, plus raisonnable, faut-il croire, n'a pas le sort des deux autres; celui de M. Walsh, pour retrancher la section 134, de l'article 15 de la loi, donnant à la cité le droit de "forcer les propriétaires de voitures de place de pourvoir leurs voitures de taximètres et d'établir un tarif pour telles voitures." La Chambre se prononce en faveur de cet amendement par un vote de 35 à 15.

Enfin, cette loi amendant la charte de la cité de Montréal est adoptée en troisième lecture. La Chambre rapporte progrès et demande à s'occuper de nouveau sur le bill 112 : loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle des industries. De même en est-il de la loi, proposée par M. Godfroy Langlois, incorporant la "Montreal Tramways Company."

Puis le reste de la séance se passe à discuter une mesure du gouvernement, la loi de M. Mackenzie, amendant la loi des assurances de Québec.

M. Prévost ouvre le feu en accusant le gouvernement d'avoir manqué à ses devoirs. Et c'est pourquoi le gouvernement est responsable des milliers de dollars perdus par la province, depuis 1908, dans la faillite de 5 ou 6 compagnies d'assurances.

Et le député de Terrebonne fait une dissertation plus verbeuse que réfléchie sur le système actuel des compagnies d'assurances. Sous le gouvernement libéral de M. Gouin, naturellement par lui-même ne peut être que ruineux! Des compagnies sont-elles en déconfiture : la faute en est au gouvernement, qui vole le pauvre peuple! Il faut donc une enquête, après M. Prévost.

M. Leclerc démontre ensuite que le meilleur moyen de remédier au mal existant était bien d'exiger, comme par la loi de 1908, un dépôt des compagnies d'assurance. Sans ce dépôt, exigé depuis 1908, il y aurait une crise beaucoup plus grande. M. Leclerc rappelle à M. Prévost qu'il a été directeur de l'une des compagnies d'assurance aujourd'hui en faillite; et combien de

millions de dollars peut-être en polices d'assurance ont été obtenus, grâce au nom du député de Terrebonne! Pourquoi donc M. Prévost, qui a tant de reproches à distribuer, tant d'enquêtes à demander aujourd'hui, s'est jamais occupé de voir alors à ce que cette compagnie offre les garanties qu'elle devrait, dans l'intérêt des ouvriers, des cultivateurs, des petites bourses?

M. Laverne déclare à la Chambre une fable de La Fontaine. Puis il accuse le gouvernement d'avoir laissé voler aux porteurs de billets de dépôts la somme de \$610,000, perdue dans la faillite de certaines banques; et il demande une enquête.

M. D'Anjou réplique vigoureusement aux députés de Montmagny et de Maskinongé. M. Mackenzie a fait voir à la Chambre, dans un solide discours, la mauvaise foi de la gauche en cette matière et l'injustice de leurs accusations. Les rapports fournis au sujet des opérations des compagnies d'assurance, de même que la conduite du ministre, ne laissent à désirer que pour la gauche, qui ne sera, c'est entendu, jamais satisfaite du gouvernement actuel.

M. Bourassa dit que la question de dépôt, telle que posée par la loi de 1908, n'est pas une question de garantie pour les banques. Puis, sans pitié pour ceux qui se fatiguent à suivre consciencieusement les travaux de la session, il y va d'un long cours de je ne sais quelle espèce nouvelle d'économie politique. Ce faux économiste veut en remonter au trésorier de la province, qu'il rend, au milieu de son discours, entièrement responsable des faillites des compagnies d'assurance, après l'avoir exonéré de ces blâmes, au début, en affirmant qu'il croyait à la parfaite équité de M. Mackenzie.

Après M. Bourassa, M. Gouin. Le chef de l'opposition et M. Bourassa, dit le premier ministre, profitent des malheurs qui ont fondu sur la province pour jeter du discrédit sur le gouvernement.

Dans sa critique contre le gouvernement au sujet des compagnies d'assurance, le député de Saint-Hyacinthe contredit M. Tellier. Le 1er prétend que des compagnies sont en faillite, parce que le gouvernement a manqué de sincérité dans l'exécution de la loi de 1908; M. Tellier, lui, voit la cause de ces faillites dans la loi même et l'exercice de cette loi.

Par la loi de 1908, un dépôt de 25000 dollars est exigé des compagnies d'assurance; il est une preuve de la bonne foi des promoteurs, et même il est, dans une certaine mesure, une garantie pour les porteurs de polices d'assurance. La loi de 1908 était sage; elle a été étudiée ligne par ligne par le comité de la Chambre, et est

la plus parfaite que nous pouvions faire alors. Les désastres survenus devaient arriver nécessairement; ils sont le fruit du premier statut créant ces compagnies. Envisageant les pertes avec calme, le gouvernement a pensé le temps venu, en 1908, d'adopter un système d'assurance raisonnable et raisonné. A cause de cela, on accuse aujourd'hui le gouvernement.

"Je ne me scandalise point de ce fait, dit le premier ministre; je sais bien que l'opposition continuera d'employer contre nous tous les petits moyens." La discussion se continue encore pendant quelque temps. Vers une heure, la Chambre s'ajourne à cet après-midi.

Au Conseil Législatif

Le Conseil Législatif a siégé hier après-midi pour recevoir plusieurs bills publiés et privés venant de l'Assemblée Législative.

Les bills publiés sont : l'amélioration de la voie rurale, division du comté du Lac St-Jean pour fins agricoles. Loi contre la cocaïne. Loi amendant le code municipal au sujet des cantons ou parties de cantons.

Les bills privés sont : Montréal-Ouest. Substitution Morache. Rivermeade Golf Club. Commissaires des écoles Protestantes de Montréal et le bill présenté la semaine dernière à l'Assemblée Législative par M. Galipeault, concernant les Champs de Bataille.

Nos lecteurs connaissent déjà la teneur de tous ces bills publiés et privés. Le Conseil Législatif a passé en seconde lecture un grand nombre d'autres bills.

Parlement fédéral

MAGISTRAL DISCOURS DE L'HON. M. LEMIEUX

UN MAUVAIS QUART D'HEURE POUR LE DR. SPROULE

(De notre correspondant régulier)

Ottawa, Ont., 21.—Après quelques minutes consacrées aux affaires de routine, on reprend le débat sur la réciprocité.

M. Kyle, député de Richmond, N. E., a été le premier orateur. Il s'est efforcé, avec succès du reste, de démontrer que le traité de réciprocité, actuellement soumis à la Chambre, repose sur des bases d'affaires et est destiné à produire les meilleurs effets dans le pays. Les provinces maritimes, et c'est sur cela surtout qu'il a appuyé en sa qualité de député d'un comté de la Nouvelle-Ecosse, vont bénéficier grandement de cet arrangement. Le changement du tarif sur les produits de ces

provinces et notamment de la Nouvelle-Ecosse est ce dont le commerce et l'industrie de l'extrême Est avaient besoin. Le gouvernement rencontre les désirs des marchands et des industriels en cette circonstance. C'est le Dr Sproule, le député fameux de Grey-Est qui lui a répondu. Il a parlé jusqu'à 6 heures et une heure de plus à la séance du soir. La convention arrêtée entre les députés des Etats-Unis et ceux du Canada à la conférence de Washington, paraît être à son esprit et à son cœur, ultra loyaux, un danger sérieux pour l'Empire. Il n'y est pas allé par quatre chemins. Le fantôme de l'annexion se dessine pour lui dans un avenir prochain. Au reste, son étonnement est profond de voir d'un gouvernement libéral, se contenter d'un traité de réciprocité illimitée.

Le Dr Sproule est un député important du côté conservateur. Aussi a-t-il eu pour lui répondre le maître général des postes l'hon. Rodolphe Lemieux. Celui-ci annonce un éloquent discours de près de trois heures. Il s'est surtout attaché à traiter la question au point de vue historique, c'est alors qu'il a suivi dans leurs diverses phases les négociations tarifaires avec les Etats-Unis qui se sont succédées depuis la conclusion du premier traité en 1854. Cette année-là, le Canada, a fait avec les Etats-Unis des affaires au montant de \$10,473,000, et 12 ans plus tard, en 1886, le chiffre des affaires avec nos voisins s'élevait à la somme de \$39,356,000 soit une augmentation de 300 p. c. Depuis l'abolition du traité en 1869, tous les gouvernements ont tour à tour fait des efforts répétés pour renouveler ce traité dont les excellents effets s'étaient fait sentir et dont le Canada avait retiré de grands bénéfices.

L'orateur était comme toujours fortement documenté. Il a cité force documents dont plusieurs émanent de hautes autorités appartenant au parti conservateur d'autrefois à l'encontre des craintes puériles exprimées par certains orateurs de l'opposition à l'effet que la convention qui fait actuellement le sujet du débat conduira le pays à l'annexion aux Etats-Unis. S'adressant au Dr Sproule qui n'a pas manqué cette fois-ci comme d'habitude de protester de sa loyauté à la couronne britannique et à son pays, l'hon. M. Lemieux après avoir éité l'opinion de feu A. T. Galt, sir John A. Macdonald, sir John Bourmont et autres de haute valeur dit : "Je n'ai jamais douté des sentiments de loyauté du député de Grey envers la Couronne, son pays et ses concitoyens, mais en présence de ses déclarations appuyées sur rien de solide en cette circonstance, je ne crois pas me tromper en disant qu'il est encore plus loyal envers son parti qu'envers son pays et ses compatriotes."

L'orateur répondant à une in-

terruption de M. Sproule qui avait fait allusion à la campagne faite en 1891 par le parti libéral en faveur de la réciprocité illimitée, il dit que c'est après tout un bon affaire que les libéraux ne soient pas arrivés au pouvoir en 1891, car ils auraient éprouvé le contre-coup de la désastreuse politique conservateurs en 1878. Il a appuyé sur le fait que la politique de réciprocité avec les Etats-Unis n'est pas chose nouvelle, puisque tous les gouvernements l'ont étudiée depuis soixante ans. Même avant cela lord Grey, secrétaire d'Etat pour les Colonies en 1896 recevait de lord Elgin, alors gouverneur général du Canada une missive lui conseillant de tâcher d'établir des relations commerciales avec nos voisins. En 1854 nous avons eu un traité qui a duré douze ans, jusqu'en 1866, alors que sir A. T. Galt, lors de l'abrogation de ce traité faisait des efforts inouïs pour en obtenir le renouvellement sans succès, malheureusement.

En 1891 le gouvernement de Sir John A. Macdonald au moment d'aller devant le peuple eut toute une surprise en entendant des négociations avec les Américains pour un traité de réciprocité. Mais comme cela faisait partie du programme libéral il faillit être renversé, puisque c'est à peine si dans la province d'Ontario, il réussit à conserver une majorité égale à la demi douzaine du bûcheron. Vaincu dans la province de Québec il ne réussit à conserver le pouvoir qu'à la grâce aux ailes du pays. Encore sa majorité ne dépassa-t-elle pas vingt de 50 ou 60 qu'elle était auparavant. Quant aux libéraux, ils ont été fidèles au programme énoncé lors de la grande convention tenue à Ottawa en juin 1893, et grâce à leurs constants efforts, les pèlerinages aux Etats-Unis sont finis puisque ce sont à présent les Américains qui viennent à nous.

C'est un traité de réciprocité limitée que nous avons fait récemment et il rencontre les besoins actuels du pays.

L'orateur prend ensuite le mérite du traité dont il fait voir l'importance et les bons effets futurs pour le Canada. Ses discours a été très éloquent, comme toujours et a créé une profonde impression sur la députation. Les députés à leur siège étaient nombreux, la province le Québec comptant pour une grande partie. Nos amis de Québec aiment toujours à entendre M. Lemieux dont les exposés sont toujours clairs et marqués au coin de l'étude approfondie des questions qu'il traite.

Je vous transmettrai le texte de ce magistral discours dès que j'aurai pu me le procurer.

Intéressant ordre du jour, au point de vue des renseignements tirés à la demande de M. J. P. Turcotte, député du comté de Québec. Copie des correspondances, mémoires, documents de toute nature échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Grande Bretagne, établissant la part prise par ce dernier dans les négociations relatives à la récente convention douanière entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Copie des commissions, lettres de créance et autres documents de toute nature donnant autorité officielle à certaines personnes, tant de la part du Canada que de la part de la Grande-Bretagne, de négociation la récente convention douanière du 21 janvier 1911, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

Copie des instructions de toute nature données par le gouvernement du Canada ou celui de la Grande-Bretagne aux personnes officiellement autorisées à agir en leur nom pour la négociation de cette convention douanière.

Pour la première fois, depuis le commencement de la session, sir Wilfrid Laurier n'assistait pas à la séance ce soir. Il était en effet, un des personnages officiels invités à la cérémonie d'installation de Mgr Gauthier, le nouvel archevêque d'Ottawa. La séance a duré jusqu'à minuit.

AU SENAT

Après la lecture de l'ordre du jour le sénateur McSweeney a attiré l'attention du Sénat sur une interview extraordinaire donnée par le juge Bawron à Toronto et télégraphié dans le pays. D'après cet interview, le juge Bawron aurait été président dans les provinces maritimes du bureau de conciliation nommé pour faire rapport sur le désaccord survenu entre la direction de l'Intercolonial, les télégraphistes et les agents de gares de ce chemin de fer. Dans cet interview on fait dire au juge Bawron que c'est notoire que l'Intercolonial ne soit pas sous le contrôle d'une corporation privée et que c'est pourquoi il est d'avis que ce chemin de fer devrait être loué au Canadian Northern, ce qui pourrait donner au gouvernement

un revenu annuel de un million de dollars au lieu de lui coûter tous les ans un déficit. On fait aussi dire au juge que la population d'Halifax désire que le dit chemin de fer soit cédé à une compagnie privée. On aurait même mentionné à cet égard MM. Mackenzie et Mann. D'autre part, en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, le public, le long de la ligne, ne voudrait pas qu'elle sorte des mains du gouvernement, attendu que chaque famille vivant à proximité de l'Intercolonial y voit une source certaine d'emplois. Le sénateur McSweeney dit que si les idées exprimées dans l'interview sont réellement celles du juge Bawron, reçoit du peuple canadien des appointements, mais ce n'est pas une raison pour qu'il fasse mousser les intérêts de certains chemins de fer. En tous cas de tels propos laisseraient plutôt douter de son esprit de justice.

Le sénateur Gilmour propose la seconde lecture d'un bill concernant un brevet de la "Goldsmith Thermite Company". Sir Mackenzie Bowell fait remarquer qu'on devrait donner quelques explications motivant comme il convient le renouvellement du dit brevet avant que le bill ne soit accepté. Il dit que le Sénat a souvent à s'occuper de nombreuses demandes de cette nature et que parfois dans le passé on en a accueilli sans les avoir suffisamment étudiées. Sir Mackenzie Bowell fait observer qu'on laisse ces brevets s'étendre indéfiniment sans exiger aucun droit ou aucune production manufacturière. Mais un jour vient où quelqu'autre personne commençant à fabriquer au Canada l'objet breveté ou se proposant de s'en servir, cela suffit pour que la détente étrangère du brevet s'adresse au parlement pour faire renouveler ses droits. Le sénateur Gilmour dit qu'il est sous l'impression que dans le cas du brevet payés si les droits n'ont pas été payés c'est à la suite d'un malentendu survenu entre la firme principale et sa succursale canadienne, chacun pensant que l'autre avait acquitté les droits. Une explication à ce sujet serait, dit-il, donnée devant le comité des comptes publics. On donne la deuxième lecture du bill qui est soumis au comité. Le Sénat s'ajourne à mercredi prochain.

Le sénateur Gilmour propose la seconde lecture d'un bill concernant un brevet de la "Goldsmith Thermite Company". Sir Mackenzie Bowell fait remarquer qu'on devrait donner quelques explications motivant comme il convient le renouvellement du dit brevet avant que le bill ne soit accepté. Il dit que le Sénat a souvent à s'occuper de nombreuses demandes de cette nature et que parfois dans le passé on en a accueilli sans les avoir suffisamment étudiées. Sir Mackenzie Bowell fait observer qu'on laisse ces brevets s'étendre indéfiniment sans exiger aucun droit ou aucune production manufacturière. Mais un jour vient où quelqu'autre personne commençant à fabriquer au Canada l'objet breveté ou se proposant de s'en servir, cela suffit pour que la détente étrangère du brevet s'adresse au parlement pour faire renouveler ses droits. Le sénateur Gilmour dit qu'il est sous l'impression que dans le cas du brevet payés si les droits n'ont pas été payés c'est à la suite d'un malentendu survenu entre la firme principale et sa succursale canadienne, chacun pensant que l'autre avait acquitté les droits. Une explication à ce sujet serait, dit-il, donnée devant le comité des comptes publics. On donne la deuxième lecture du bill qui est soumis au comité. Le Sénat s'ajourne à mercredi prochain.

Ferrero à Paris

Paris, 20.—Guglielmo Ferrero, l'historien italien, est actuellement à Paris.

Il a annoncé qu'il prépare un ouvrage sur l'Amérique. Cet ouvrage sera sous forme de dialogue. La scène est à bord d'un paquebot. Les personnages seront : un Américain, un Français, un Allemand et un Italien.

Le prix des logements

Paris, 20.—Le ministère du travail a publié dernièrement une statistique fort curieuse sur la valeur des loyers à Paris. On constate que depuis cent ans les loyers ont subi une augmentation fantastique. Ainsi, le même logement a été loué successivement à Paris : En 1810, 80 francs; en 1820, 100 francs; en 1850, 120 francs; en 1870, 220 francs; en 1900, 320 francs; en 1902, 350 francs; en 1905, 400 francs; en 1910, 460 francs.

EFFET D'ACQUITTEMENT

L'autre jour, Mlle Fieldner, ne sachant que faire de son après-midi, s'en fut à la cour d'assises de la Seine... Le hasard la favorisa: M. Henri Robert défendait un sympathique gigolo qui avait tué son rival.

Mlle Fieldner ne tarda pas, si j'ose dire, à être suspendue aux lèvres de l'éloquent avocat. —Messieurs les jurés, clamait notre Lachaud, regardez la belle et noble figure de ce garçon. Est-ce celle d'un assassin? Non, messieurs; c'est celle d'un justicier. Il aimait. Savez-vous ce que c'est qu'aimer? Mon client adorait la Cibihe du Sébasto: pour elle, il brûlait des feux les plus doux. Mais souvent femme varie: un rival apparut. Il ravit la Cibihe à mon client... Ah! messieurs, quelles tortures! Vous les comprendrez si la passion vous a tenaillé le cœur. Bref, mon client a tué le larron d'amour, etc., etc.

Résultat prévu: Acquittement. Mlle Fieldner sortit de l'audience fort énermée, et s'en fut chez son ami, M. Barbier, avenue des Ternes. Elle n'y était pas depuis cinq minutes que l'éloquent docteur Henri Robert la travaillait, elle chercha querelle à ce pauvre M. Barbier.

—Tu me trompes, lui dit-elle... Une rivale m'a ravi celui que j'aime. Ah! messieurs, je souffre...

—Tu deviens folle!

—Quelles tortures! Tu ne peux les comprendre puisque la passion ne t'a jamais tenaillé le cœur. Cruel!

Et, sortant de sa poche un revolver, elle tira quatre balles à M. Barbier qui fut blessé grièvement.

Arrêtée, Mlle Fieldner a déclaré au juge d'instruction: —Savez-vous ce que c'est qu'aimer? La passion ne vous a-t-elle jamais tenaillé le cœur?

Et quand le juge lui demanda de choisir un avocat, elle répondit sans hésiter: —M. Henri Robert... Il me fera acquitter.

Evidemment, mais espérons que, ce jour-là, il n'y aura pas dans la salle de spectatrices du même genre. D'Antin.

E. ROUMILHAC. Maison fondée en 1875. Téléphone 1146. Négociant en Vins, Liqueurs, Conserves alimentaires, etc., etc. Madère, Malaga, Moscatel, Muscat de Frontignac. 48 ET 53 COTE DU PALAIS QUEBEC.

TELEPHONE 1917. Picard & Bureau. Ingénieurs-Mécaniciens. Bureau privé: 332 rue St-Vallier. Usine: 5 "Laliberté" QUEBEC. Pompes à vapeur, élévateur hydraulique, escaliers, réparations d'automobiles, etc.

Le nouvel arrangement douanier et les cultivateurs

(De l'Eclairer de Beauceville)

Parmi les produits canadiens exportés aux Etats-Unis, que la province de Québec peut exporter en abondance, figurent, au premier rang :

Le foin, l'avoine, l'orge, les pois, le sarrasin, le lait de beurre, le fromage, les oeufs, les pommes, les volailles, le sucre et le sirop d'érable, les pommes de terre, les choux, les oignons, les bêtes à cornes, les chevaux, les moutons, la laine.

Or voici quels sont actuellement les droits au tarif minimum américain, qui doivent être prélevés à la frontière, sur les prix que reçoivent nos cultivateurs de la province de Québec.

Foin la tonne, \$4.00; paille, la tonne, \$1.00; avoine, le minot, 15c; orge, le minot, 30c; pois, le minot, 25c; sarrasin, le minot, 15c; lait, le gallon, 2c; beurre, la livre, 6c; fromage, la livre, 6c; oeufs, la douzaine, 5c; pommes fraîches, le minot, 25c; volailles vivantes, la livre, 3c; volailles mortes, la livre, 5c; sucre et sirop d'érable, la livre, 11-2c; pommes de terre, le minot 25c; choux, la pièce, 2c; oignons, le minot, 40c; bêtes à cornes; veaux et génisses, la tête, \$2.00; autres— "ad valorem", 17-12 p. c. porcs, sur pieds, la tête, \$1.50; chevaux valant moins de \$150, la tête, \$30.00; chevaux valant plus "ad valorem", 25 p. c.; agneaux de moins d'un an, la tête, 75c; moutons, la tête, \$1.50; laine en suint, la livre, 11 à 12c; laines lavées, la livre, 22 à 24c; laines dégraissées, la livre, 33 à 36c.

La ratification de la convention douanière permet aux cultivateurs de s'exempter de payer ces droits et augmenterait d'autant, par conséquent, le prix net qu'ils tireraient de leurs produits.

Ils n'est pas besoin d'être un fort statisticien pour calculer que ces droits enlevés mettraient dans la poche des cultivateurs canadiens des millions, chaque année dont les cultivateurs de la province de Québec prendraient leur bonne part.

Les femmes soldats

Mlle Pauline Woerner est, en Allemagne, un des chefs reconnus du mouvement féministe.

Toutes les femmes soldats; c'est le programme qu'elle expose dans la revue "Die Deutsche Frau". Elle est convaincue que la vie sous les drapeaux a beaucoup contribué au développement intellectuel et plastique des mâles; c'est pourquoi elle espère que les femmes en recueilleront un bénéfice égal. Leur mobilisation, malgré les apparences, coûtera peu au budget, parce que l'Etat ayant un intérêt énorme à ce que les citoyennes soient de bonnes ménagères, rentrera largement dans ses frais de gamelle.

En effet, Mlle Woerner ne revendique point, pour ses timides sœurs, la gloire du champ de bataille, ni même les joies violentes du terrain de manoeuvre; elle n'entend leur faire pratiquer ni le maniement du sabre, ni le tir de canon, ni l'escrime de la baïonnette; elle ne réclame, pour elles, que les soins domestiques qui conviennent à leur gracieuse faiblesse. Les femmes feront leurs deux années de service dans les cuisines, les magasins d'habillement, les buanderies et les infirmeries. En somme, leurs occupations ressembleront beaucoup à celles de la vie civile; mais, du moins, en reprenant des chaussettes martiales et des culottes guerrières, elles auront la satisfaction belleuse de penser qu'elles travaillent à leur manière pour la défense de la patrie.

À la Vigie

ON REMPLIT TOUT CONTRAT

PROMPTEMENT, OUVRAGE FINI, ET LIVRE DANS LE PLUS BREF DELAI

8 - Rue Collins - 8

TABAC CHAMPLAIN

A fumer et chiquer

Demandez nos prix pour

BRIQUES ECOSSAISES et CANADIENNES, CIMENT, PLATRE, CHAUX, BROUETTES, TUYAU de GRES et de FONTE, MATERIAUX de CONSTRUCTION et PLOMBERIE

U. F. DROUIN & CIE

161 et 180 RUE ST-PAUL

Phone 2491

Ancien Poste Mathie, Ellis Co.

Fédération des fonctionnaires publics fédéraux

La succursale de notre ville a tenu, vendredi, le 17 février courant, dans la salle du Recorder de l'Hôtel de Ville, sa troisième grande réunion annuelle. Il s'agissait de faire le choix des officiers et des directeurs pour l'année 1911-1912.

Tous les officiers de l'année dernière ont été réélus, savoir:

Président—M. Chs E. Roy, inspecteur des Poids et Mesures.

1er vice-président—M. R. Timmons, revenu de l'Intérieur.

2e vice-président—M. Ant. Lachance, commis de malles.

Secrétaires—M. P. Kindelan, et J. E. Philibert, du Département des Postes.

Trésorier—M. J. J. Battle, du Département des Postes.

Le bureau de direction a aussi été choisi, avec quelques changements dans les titulaires et quelques additions. Voici comment il est composé:

M. P. J. Mailhous, Marine, réélu. M. P. Guay, Douanes, réélu. Dr J. D. Pagé, Hôpital Immigration, élu.

Dr J. P. Lavoie, agent du Bureau de l'Immigration, élu. M. S. Boiteau, des Postes, réélu. M. J. Pothier, Travaux Publics, élu.

Major N. Levasseur, gaz, électricité et substances alimentaires, élu.

M. J. P. Laroche, Milice, cartoucherie, élu.

Le rapport très élaboré fait par le président M. Charles E. Roy sur les opérations de la société durant l'année a rencontré l'approbation générale de tous les membres présents.

Les recrutements en faveur de l'association parmi les fonctionnaires publics se font de jour en jour plus nombreux. On comprend bien maintenant toute l'importance qu'il y a pour les employés publics de se grouper ainsi en société. C'est le seul moyen de se mieux connaître, de s'apprécier davantage.

De plus, il est maintenant avéré que la Fédération des Fonctionnaires Publics Fédéraux rencontre la pleine et entière approbation du gouvernement.

Ceux qui jusqu'à cette troisième assemblée de notre association, auraient pu avoir des craintes à ce sujet se sont retirés parfaitement convaincus que leur société est vue d'un très bon oeil à Ottawa; et la réponse si bienveillante donnée par sir Wilfrid Laurier à la dernière délégation à Ottawa en est une preuve irréfutable.

Avant de se retirer, l'assemblée a voté, à l'unanimité, des remerciements à Son Honneur le maire Drouin, pour sa bienveillance à accorder la salle du Recorder pour la réunion générale des Fonctionnaires Publics.

Bref, tout fait présager un brillant avenir à notre association, et en devenant toujours de plus en plus nombreuse, elle aura une influence considérable pour le bien-être de chacun de ses membres, et pour le relèvement du Service Civil en général.

J. E. PHILIBERT, Secrétaire-archiviste.

Exposition à San Francisco

New-York, 21. — La commission sénatoriale des expositions industrielles a voté à l'unanimité en faveur de San Francisco comme siège de l'exposition qui aura lieu à l'occasion du canal de Panama.

AU PALAIS ROYAL

N'oublions pas que c'est aujourd'hui que ce joue La Petite Souris comédie en un acte par M. Wilfrid Villeraie et Mde J. R. Tremblay. Chansons illustrées, nouveau genre.

Chansons et monologues comiques par M. Wilfrid Villeraie. Toutes les vues sont expliquées par un habile conférencier, M. A. Naubert.

En foule aujourd'hui voir LA PETITE SOURIS au PALAIS ROYAL. Jeudi en matinée cadeau aux dames et aux enfants. Venez en foule.

Changement de vues tous les jours les jours cette semaine. EN FOULE AU PALAIS ROYAL.

Agréable réunion

Magnifique réunion d'intimes hier soir à la Salle Pagot, où avait lieu le chœur de l'Union Musicale de Québec. De riches prix ont été distribués aux vainqueurs et l'entrain n'a pas cessé un seul instant; tous rivalisant d'ardeur.

Après la partie de cartes tous étaient conviés à une table très bien garnie, où les mets les plus succulents furent dégustés aux sons d'un puissant orchestre. Il y eut chant, musique et déclamation qui furent rendus on ne peut mieux, et tous se sont retirés à l'aube du jour emportant un bon souvenir de cette fête qui fut l'une des plus harmonieuses.

Bravo messieurs de l'Union Musicale de Québec.

Prochain concert

L'on nous apprend que les frères Liszts, tout récemment arrivés de New-York, donneront un concert prochainement à la Salle Loyola. Ils seront assistés du Québec Banjo Club qui, comme toujours sera à la hauteur de sa position.

Magnifique fête sociale à la Villa Balvanie

Hier soir avait lieu à la Villa Balvanie, chemin St-Foye, une magnifique fête sociale organisée sous les auspices du club de chasse à courre. Comme toujours l'actif président M. Jos. Savard, n'avait rien épargné pour faire de cette fête un succès complet.

Il y eut partie de cartes durant laquelle, la plus grande animation n'a cessé de régner. De très beaux prix ont été gagnés. La partie de cartes terminée tous étaient invités à un magnifique goûter auquel on fit honneur. Puis il y eut sauterie aux accords mélodieux de l'orchestre Labranche, qui s'est continuée jusqu'au petit jour.

Tous se sont retirés enchantés de cette si agréable fête sociale, n'ayant que louanges et remerciements à l'adresse de M. Savard et de son gentil état-major.

AU PALAIS ROYAL

N'oublions pas que c'est aujourd'hui que ce joue La Petite Souris comédie en un acte par M. Wilfrid Villeraie et Mde J. R. Tremblay. Chansons illustrées, nouveau genre.

Chansons et monologues comiques par M. Wilfrid Villeraie. Toutes les vues sont expliquées par un habile conférencier, M. A. Naubert.

En foule aujourd'hui voir LA PETITE SOURIS au PALAIS ROYAL. Jeudi en matinée cadeau aux dames et aux enfants.

Venez en foule. Changement de vues tous les jours les jours cette semaine. EN FOULE AU PALAIS ROYAL.

Pourquoi le public a-t-il recours à nous ?

Une longue expérience de plusieurs années passées à organiser l'itinéraire varié de voyageurs se dirigeant aux quatre coins du monde, nous permet de donner mille suggestions à quiconque s'adresse à nous, tout en assurant le confort, partie essentielle du voyage, aux meilleures conditions possibles. Prenez l'habitude de nous consulter concernant tout voyage au Canada, les Etats-Unis, l'Europe, la Méditerranée, les Bermudes, les Antilles, la Floride, Nouvelle-Orléans, Mexique, etc., et nous nous ferons un plaisir de vous donner les renseignements les plus précis.

J. HONE, Jr.,

30, rue St-Jean, Angle de la côte du Palais, et 46 rue Dalhousie. Nous représentons toutes les lignes transatlantiques. 22, 3 f.

Où dîner ?

Le meilleur repas pour le prix à notre spacieuse salle à dîner... excellent service—table d'hôte ou à la carte.

Ne vous fatiguez pas pour préparer des repas, la journée du Mardi-Gras, amenez vos visiteurs manger à notre spacieux restaurant au centre de la ville.

SAVOY CAFE—QUICK LUNCH 68, rue St-Jean.

Une soirée de gala

Bien qu'il doive y avoir à Québec, ce soir, de nombreuses attractions, on ne saurait jamais trop engager les citoyens à se rendre à la magnifique soirée de gala à l'occasion de la 4e convention des services sanitaires de notre province.

En effet, il est à souhaiter qu'il va se rencontrer assez de gens qui sauront donner leurs préférences et leurs sympathies à cette grande cause de l'hygiène.

Il devrait donc y avoir foule à l'Hôtel-de-Ville, ce soir. Les dames sont cordialement invitées à rehausser de leur présence cette importante démonstration.



Le ministère des Travaux publics, le 8 mars 1911, des soumissions pour la construction d'un quai au Petit-Débarquement, comté de Montmorency, Qué. Lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soumissionnaire et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour quai, Petit-Débarquement, Qué. On peut consulter les plans, devis et formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de M. A. R. Déary, ingénieur de district, Hôtel des Postes, Québec; M. J. L. Michaud, ingénieur de district, bâtisse de la Banque des Marchands, rue St-Jacques, Montréal, P. Q. et en s'adressant au maître de poste, à St-Tite des Caps, comté de Montmorency, Qué.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée. Un chèque de quinze cents dollars (\$150.00), fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptés seront remis. Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, R. C. DESROCHERS, Secrétaire. Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 6 février 1911.

N.B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS

Avis est par les présents donné par les soussignés, que l'Hon. John C. Kaine marchand de bois, le Dr Edwin Turoot, Professeur de matière Médicale à l'Université Laval John G. Hearn, gentilhomme, John E. Murphy, Agent d'assurance, le Dr Patrick Cooite, Professeur des maladies des yeux et des oreilles à l'Université Laval, le Dr William H. Delany, médecin de Santé publique (McGill) et le Dr John P. Walsh, demanderont à la Législature de la Province de Québec, à sa présente session, un acte d'incorporation sous le nom de "Quebec Eye Ear and Throat Hospital" ayant pour but la direction et l'administration d'un Hôpital et Dispensaire pour le traitement des maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge ou autres maladies.

JOHN C. KAINE, JOHN G. HEARN, P. COOTE, M. D.

A LOUER

Salles d'échantillons éclairées et chauffées dimensions 18 x 18 s'adresser au Queen Hotel

F. X. E. PROULX,

74 Du Pont,

ou 132 Des Fossés

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BRIQUES A TROTTOIRS et PITCH—BRIQUES ECOSSAISES—BRIQUES BLANCHES ET ROUGES—BRIQUES A FEU—TERRE A FEU CIMENT PORTLAND "CANADA"

PLATRE DE ROCKWALL—TUYAUX DE GRES ET CONNECTIONS—CHAUX DE SHERBROOKE—TOLES DE TOUTES SORTES

COUVERTURES GENASCO et PHOENIX

COUVERTURES 2 ET 3 PLY

ECRIVEZ OU TELEPHONEZ-NOUS

Nos prix défient toute compétition.

J. L. LACHANCE, LTEE.

TEL. 3107.

259, RUE ST-PAUL.

LA Compagnie VIGIE

(Incorporée par lettres patentes)

8, rue Collins, Haute-Ville

QUEBEC

EDITEURS DE LA VIGIE

Le seul Journal français Quotidien du matin à Québec

Avis aux Annonceurs

Toutes annonces parvenues au bureau avant 9 h. p. m. seront insérées dans l'édition du matin

Atelier Typographique

Matériel Entièrement Neuf

IMPRESSIONS DE TOUS GENRES:

Grandes affiches, Prospectus de Compagnies, Circulaires Commerciales, Factums d'avocats, Formules et Blancs, Livres et Brochures, Typographie en Couleurs, Etc., Etc.

Exécutés avec le même soin de toilette que notre journal

Adressez toutes commandes

LA VIGIE QUEBEC

Contrat de la Malle

Des soumissions cachetées, adressées au Ministère des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, le vendredi 10 mars 1911, pour le transport des Mallettes de Sa Majesté, sous les Conditions d'un contrat projeté pour un terme de quatre années, six fois par semaine, aller et revenir, entre Cap Rouge et Québec à commencer au bon plaisir du Ministère des Postes. L'on pourra consulter des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté et l'on pourra se procurer des formules de soumission aux bureaux de poste de Cap Rouge, Bergeville, Neilsonville, Québec et au bureau de l'inspecteur des Postes à Québec. G. C. ANDERSON, Surintendant. MINISTÈRE DES POSTES DIVISION DES CONTRATS DE LA MALLE Ottawa, le 26 janvier 1911.

CHRONIQUE LOCALE

LETTIN METEOROLOGIQUE

La température, aujourd'hui et demain, sera magnifique, un peu de neige; et peut-être un peu plus froid qu'hier.

Avis aux Dépositaires de la "Vigie"

Comme nous n'avons pu suffire, hier, aux nombreuses demandes, les dépôts de journaux sont priés de nous avvertir durant la journée, de la quantité supplémentaire dont ils auront besoin demain.

UNE SUGGESTION POUR LE MARDI-GRAS

Nous recevons la lettre suivante :

Québec, 21 février 1911.

M. Philippe Roy,
Secrétaire du Comité,
Québec.

Cher monsieur,

Voulez-vous me permettre de vous faire une suggestion pour la fête de Mardi-Gras. M. Desrochers, le gérant de la Vigie a émis l'autre soir à l'Hôtel-de-Ville l'opinion de faire faire la procession le jour, afin de permettre aux personnes qui s'occupent de vues animées de prendre des vues qui seront par la suite données dans tous les théâtres de vues animées du Canada comme à l'Étranger. Ce serait bien là, en effet, la meilleure réclame pour annoncer notre ville.

Le chef de police a dit que pour cette année, la chose serait impossible, mais que l'année prochaine, la procession pourrait avoir lieu le jour.

Constatant que cette année, jamais célébration n'a soulevé autant d'enthousiasme, constatant de plus que les chars allégoriques ne seront non seulement nombreux, mais qu'ils seront surtout de la plus grande originalité et de la plus grande richesse, je suggère donc que dimanche l'après-midi, vous réunissiez tous les mardis-gras et tous les chars allégoriques dans un endroit désigné et que vous feriez faire la procession comme le mardi.

Les propriétaires de vues animées pourront prendre des vues de la procession et par ce fait, notre ville aura même cette année, une réclame, excessivement importante pour l'annoncer au loin.

Je ne saurais terminer sans me faire l'interprète de toute notre population pour féliciter et remercier le chef de police Trudel ainsi que vous-même pour l'excellente idée que vous avez si bien mise à exécution et qui sera, croyez-le, d'un avantage exceptionnel pour le progrès de notre ville.

Croyez-moi,
Votre tout dévoué
Un marchand.

INSTITUT CANADIEN

Conférence de M. Ed. Montpetit

Vendredi soir, 24 février, à 8 heures et quart précises, M. Ed. Montpetit, professeur d'Economie Sociale à l'École des Hautes Études à Montréal, fera une conférence à l'Institut.
Sujet : "Autour du féminisme."

AUDITORIUM

CETTE SEMAINE
Vaudeville

VUES ANIMÉES

5 ET 10 C

4-représentations par jour - 4

A VENIR

Les Comédiens OTIS

LE BILL DE LA CITE DE QUEBEC

Grandes mesures de progrès

Le bill amendant la charte de la cité de Québec sera pris en considération ce matin, à 10 h., par le comité des bills privés. Voici les nouveaux amendements passés à une récente séance du conseil municipal, et qui seront ajoutés au bill :

"Le Conseil de la cité peut, par règlement, pourvoir à la création d'un fonds de retraite et de pension pour ses officiers, fonctionnaires et employés, et en déterminer les conditions."

"Si des personnes établissent dans la cité des manufactures ou industries nouvelles, qui ne soient pas en concurrence avec celles qui sont déjà existantes, l'exemption de taxes peut être pour une période n'excédant pas vingt ans."

A l'occasion d'expositions agricoles ou industrielles, dans la cité, ou en dehors de la cité, de réjouissances publiques, de démonstrations d'un caractère public et populaire, de réceptions faites à des corps publics étrangers et à des personnages distingués (pour assurer des concerts sur les places publiques de la cité), ou pour accorder des secours en cas d'incendie ou d'une grande calamité, il est loisible au conseil, sur recommandation du comité des Finances à cette fin, de voter ou d'autoriser la dépense d'une somme n'excédant pas dix mille piastres dans le cours de chaque année. La dite somme à être prise sur le fonds de réserve pour dépenses imprévues.

Il est défendu de faire le flottage du bois sur la rivière Saint-Charles, en amont de l'cluse de l'aqueduc de la cité.

La personne ainsi nommée devra être une personne compétente à agir comme tel. (Ceci s'applique à la position de greffier de la cour du recorder.)

Sur cette instance en appel devant la cour du recorder, les estimateurs peuvent être témoins.

Il s'agit ici des appels des jugements rendus par le recorder.

La cité de Québec est autorisée à emprunter une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres pour la construction d'un nouveau conduit principal de son aqueduc depuis le château d'eau, à Lorette, jusqu'à Québec.

Dans le cas de refus de la part de la ville de Lévis de concourir avec la cité de Québec au projet de municipaliser le service de la traverse, la cité de Québec est autorisée à organiser seule ce service.

CERCLE DES FEMMES CANADIENNES

Une réunion du Cercle des Femmes Canadiennes aura lieu ce soir, après-midi à 3 heures 45 P. M., au salon du Château Frontenac. Le conférencier sera M. J. B. Hance. Sujet : "L'origine et le développement de l'art paysagiste."

Par ordre,
J. MAROIS,
Secrétaire.

BAS PRIX

Lorne Hing Laundry

Chemises 6c.
Collants 1c.
Manchettes 2c.

Attention particulière pour MATHÉES et lingeries pour dames. Tout ouvrage garanti.

Adressez au
No. 160 rue du Pont,
St-Roch.

Le capitaine Gariépy vient au Mardi-Gras

Qui ne connaît le fameux capitaine Gariépy de l'Ange-Gardiou, celui que l'on surnomme à juste titre comme le meilleur "faiseur de sucre" de toute la province. Notre ami a accepté l'invitation de venir faire du sucre dans la procession du Mardi-Gras et prendra charge de la jolie cabine à sucre que les Vieux Amis de 1895 sont à préparer pour prendre part à la fête carnavalesque.

IN MEMORIAM

Nous empruntons au Soleil, les notes biographiques suivantes qu'il consacre à notre regretté confrère, M. Ch. DeGuise :

Le défunt était le fils de feu le docteur DeGuise, de Québec, et avait fait de solides études au Séminaire et à l'Université de cette ville, étant admis à la pratique du droit, le 14 janvier 1891. Doué d'une plume alerte et énergique, d'un brillant talent oratoire, M. DeGuise prit une part active aux luttes politiques de la province, et en 1904, il fut choisi par une convention libérale pour briguer les suffrages dans le comté de Portneuf, où il fut défait le 19 mars 1904, par M. Damase Naud, par une majorité de 199 voix.

Il fut l'un des fondateurs et collaborateurs de L'Union Libérale, organe d'une brillante pléiade de jeunes libéraux. Il a collaboré durant plusieurs années, à la rédaction de l'Electeur et du Soleil.

Charles DeGuise était le beau-frère de MM. Adélard Lanctôt, député de Richelieu aux Communes; du Dr Chis G. Delagrave, de M. F. T. Savoie, député de Mégantic; neveu du recorder Dery; cousin de M. C. Delagrave, N. P.; de MM. Henri et Aimée Blanchard; Emile Rolland, de Montréal.

Il avait fait partie du 9e Bataillon Voltigeurs Canadiens, avec lequel il fit la campagne du Nord-Ouest en 1885.

Celui dont tous regrettent la perte, ne semblait pas plus mal hier soir, et prit le dîner à la table de famille, puis se retira, succombant peu après à une hémorragie, à l'âge de 44 ans.

Le défunt laisse une veuve, fille de feu I. P. Dery et sœur de M. Arthur Dery, où il est décédé, et trois enfants, à qui nous réitérons l'expression de notre sincère sympathie.

Les funérailles auront lieu demain, à 9 heures, à l'église de Villa-Mauricie.

AU PALAIS ROYAL

EN FOULE AU PALAIS ROYAL.

N'oublions pas que c'est aujourd'hui que ce jeu La Petite Souris comédie en un acte par M. Wilfrid Villeraie et M. J. R. Tremblay. Chansons illustres, nouveau genre.

Chansons et monologues composés par M. Wilfrid Villeraie.

Toutes les vues sont expliquées par un habile conférencier, M. A. Naubert.

En foule aujourd'hui voir LA PETITE SOURIS au PALAIS ROYAL. Jeudi en matinée ca deau aux dames et aux enfants. Venez en foule.

Changement de vues tous les jours les jours cette semaine.

Heureux grand-père

Toutes nos félicitations à notre excellent ami M. Paul Tourigny, député d'Arthabaska, qui depuis vendredi est l'heureux grand-père de jumeaux, une fille et un garçon, enfants de M. et Mme Alphonse Tourigny, marchand de Victoriaville, baptisés sous les noms de Marie-Jeanne et de Jean-Louis.

Parrains et marraines : M. Paul Tourigny et Mme St-Pierre, grands parents des enfants : M. Conrad Tourigny et Mme Mary St-Pierre, oncle et tante des enfants.

L'heureux événement a donné l'occasion à une magnifique fête de famille.

PALAIS ROYAL

302 RUE ST-JOSEPH

SEMAINE DU 20 FEVRIER 1911

Changement de programme de VUES TOUTS LES JOURS
24 rouleaux de vues 24 dans la semaine.

UNE PETITE SOURIS

Comédie en un acte par W. Villeraie et Mme Tremblay

Chanson comique par W. Villeraie

JEUDI en Matinée, distribution de cadeaux aux Dames et aux enfants

Toujours les mêmes prix : 5 et 10c

J. E. GAGNON,

OPTICIEN-SPECIALISTE

Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle et la réfraction et le choix des lunettes

Spécialité : Fabrication de verres

160 rue St-Jean, Québec.

La vue examinée gratuitement.

LE MAGASIN EST OUVERT JUSQU'À 8 HRS P. M.



Propriétaires de Chevaux
Lisez l'Éloge de

VIGORA

M. J. B. Morin, Ancienne Lorette
C'est avec beaucoup de plaisir que je puis aujourd'hui certifier que ce cheval qui souffrait depuis plusieurs mois d'une TOUX OBTINÉE et CHRONIQUE, ATTAQUE DE SOUFFLE, est maintenant parfaitement guéri de ce malin, grâce au VIGORA.

(Signé) JOSEPH HAMEL.

J. B. MORIN

MANUFACTURIER

Rue St-Joseph, Québec

E. A. ANCTIL & CIE

MARCHAND-TAILLEUR

53 RUE BUADE

Nous venons de recevoir nos importations du printemps, nous invitons nos amis et le public à venir nous faire une visite.

N. B.—Notre magasin de la rue St-Jean est transporté à 53 rue Buade. Téléphone 1689

Téléphone 1005 COUPE GARANTIE

L. B. MORENCY & Cie

Marchands-Tailleurs

Grand choix de marchandises pour hommes à des prix excessivement bas.

Votre garde-robe tenue en parfait ordre pour

\$1.00 PAR MOIS

54, Côte du Palais. Haute-Ville.

LES GARDE-MALADES

Savent par expérience ou vous procurer les meilleures

DROGUES

ET

MEDECINES



Elles ne s'adressent pas à une pharmacie à moins d'en connaître la bonne réputation. Nous sommes soigneux dans la préparation des prescriptions et notre longue expérience est une garantie pour le public. Nos prix sur toutes nos marchandises sont les plus modestes.

PHARMACIE L. E. MARTEL

91, RUE ST-JOSEPH. TEL. 2483

GRAND EUCHRE SANS PRÉCEDENT

Euchre des terrains du

"Parc Québec"

A l'Auditorium

\$2,500 en prix seront distribués pour 72 acheteurs

Les prix seront distribués de la manière suivante :

1er prix	\$500.00	8e prix	\$ 50.00
2e "	400.00	9e "	50.00
3e "	300.00	10e "	25.00
4e "	100.00	11e "	25.00
5e "	100.00	12e "	25.00
6e "	50.00	30 prix à \$10.00.	300.00
7e "	50.00	30 prix à \$5.50 . . .	150.00

Seul et unique avantage de pouvoir vous procurer un terrain qui ne vous coûte pas un sou, situé dans un des plus beaux sites dans la banlieue de Québec.—VILLE MONTCALM.

Bureau principal, 85, rue Dalhousie; M. Eug. Lamontagne, Domaine Laitier; M. A. Jobin, 127, rue Des Prairies, Québec; L. E. Labrecque, 127, rue du Pont; Joseph Martel, 205, rue Richardson; Capt. Chas. Koenig, 34, rue D'Artigny; Chs. Tessier, 4, rue Sault-au-Matelot, Québec.

POUR UN MOIS

CHEZ

E. JACOT BIJOUTIER

95, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

20%
DE REDUCTION
SUR TOUT NOTRE STOCK

ETABLIS EN 1876 TELEPHONE 2224

CHARLES VEZINA

119-123, RUE DU PONT, QUÉBEC.

ENTREPRENEUR PLOMBIER, ELECTRICIEN, FERBLANTIER et COUVREUR.

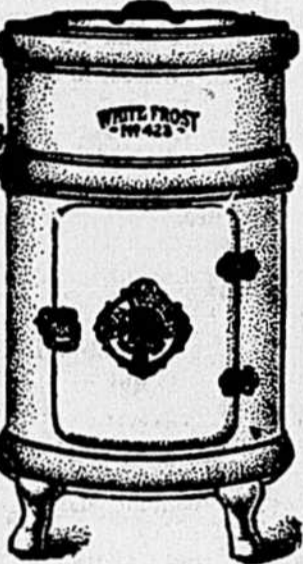
SPECIALITES

Appareils de chauffage à eau chaude, à vapeur et à air chaud, Assortiment d'appareils de plomberie et d'électricité les plus modernes.

Aussi poêles de cuisine des plus perfectionnées, "Happy Home", "Ideal Favorite", "Universal Favorite" et "Maple Leaf", et fournaises de pas sage de toutes sortes.

GLACIERES

Grand choix de glacières à la portée de toutes les bourses.



PAIEMENTS : Comptants ou par versements.

LAURENT MOISAN

Manufacturier de Marbre Artificiel

946-950, rue St-Valier - - - - - QUEBEC.

Manteaux de Cheminées, Comptoirs, Colonnes, Colonnnettes, Chemins de Croix haut relief, Tables de Communion, Piédestaux, Monuments pour Cimetières, Tablettes Commémoratives, Autels complets d'après plans, Planchers en Linoléum Royal, etc. etc.

Les Dessins, Modelage, Sculpture sur Bois et Coulage du plâtre recevront une attention toute spéciale

Exécution prompte à des prix très bas.

TEL. 2251. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE

LA CIE DE LAITERIE ST-LAURENT

Fournitures et matériel complet de Beurrieres et Fromageries, Huile, Sel, Boîtes à Beurre et à Fromage, etc.

Entrepot: No 11 rue Ramsay, Quebec

Coin de la rue St-Paul

ERNEST L. COTE, Agent

Demandez nos prix - - - - - Tel. 3386

DONNEZ VOS COMMANDES IMMEDIATEMENT

POUR LES MEILLEURES QUALITES DE CHARBON ET DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION.

Nous avons en mains un stock considérable de Charbon de toutes sortes, ainsi que ciment Portland et Alsen, Terre à feu, Tuyaux de Drainage et Embranchements, Briques pressées Lorrain, briques Ecoisaises de toutes sortes, Charbon de bois Feuilles d'Erable, Rockwall, et Plâtre.

LA CIE GLODE Ltée

190, rue GRANT, QUÉBEC.

TEL. 2663

Hotel Clarendon

Coin des rues Ste-Anne et Desjardins

Plan Américain. -: Tarif \$2.00 à \$5.00 par jour

Salles d'échantillons. Ascenseur électrique. A l'épreuve du feu. L'hôtel est situé à proximité de la Terrasse Dufferin et fait face à l'Hôtel-de-Ville, l'un des plus beaux sites de la ville.

Les tramways de tous les points de la ville arrêtent devant l'Hôtel Clarendon.

Pour la pension au mois on s'informerait à l'administration.

J. T. BEGIN, Propriétaire

LES DEPECHEES DE NUIT

Dépêches de la Presse Canadienne

Intronisation de l'archevêque d'Ottawa

Une adresse en français lue par Mgr Routhier

Ottawa, 21.—L'intronisation de Mgr Charles H. Routhier, le nouvel archevêque de l'archidiocèse d'Ottawa a eu lieu ce soir à la Basilique.

Quatre adresses de bienvenue lui ont été lues, l'une en français.

Trois archevêques ont assisté au salut du St-Sacrement: Mgr Bruchési de Montréal, Mgr McCarthy d'Halifax et Mgr Howley de Terrebonne. Les évêques étaient Mgr S. Emard de Valleyfield, l'archevêque de Sherbrooke, l'abbé de Peterboro, l'archevêque de Joliette, M. J. O'Connell d'Alexandria, M. Scollard du Sault Ste-Marie, et l'évêque Fallon de London. Deux cent vingt-six membres du clergé y assistaient.

Sir Wilfrid Laurier était présent ainsi que sir Elzéar Taschereau, les Hon. Charles Marcell, sénateur O. David, sir Charles Fitzpatrick, sir Richard Scott, et l'hon. Chas. Murphy.

L'adresse en français a été lue par Mgr Routhier, et a été reçue avec intérêt sinon avec surprise après la décision prise vendredi dernier par l'Association d'Education pour ne pas avoir d'adresse en français. L'hon. Chas. Murphy a présenté l'adresse des citoyens de langue anglaise.

Le bill du veto

L'opinion de M. Balfour.—Déclarations de M. Asquith

Londres, 21.—L'hon. M. Asquith a enfin présenté son fameux bill abolissant le Veto.

Le grand discours d'aujourd'hui, sur cette importante question a été celui de M. Balfour. Le leader de l'opposition a semblé développer une politique en faveur de la passation du bill sans trop d'obstacles.

Quand à M. Asquith, il a déclaré que le peuple était avec lui et que sa mesure a été approuvée par le peuple lors des dernières élections. Il a dénoncé la chambre des Lords pour avoir rejeté le budget de 1909, disant que l'action des Lords, en cette circonstance équivalait à un suicide national.

Une importante rumeur

Londres, 21.—Le C. P. R. déclare qu'il se verra obligé de discontinuer son service actuel sur l'Atlantique, si on ne lui accorde pas dans une proportion plus grande, le trafic d'immigration. Cette ligne a déjà donné avis de la limite de tous ses contrats.

Montréal, 21.—Interviewé au sujet de la discontinuation du service sur l'Atlantique, M. G. M. Bosworth, vice-président du C. P. R. a déclaré qu'il ne savait rien de l'affaire et qu'il n'y croyait pas.

Le parti irlandais et le couronnement

Londres, 21.—Les députés irlandais, à une assemblée qu'ils ont tenue ce soir, ont décidé de ne pas prendre part aux cérémonies du couronnement. Ils ont déclaré que leur parti regrette vivement que le temps ne soit pas encore venu, pour eux, d'avoir la liberté de se joindre aux autres représentants des sujets du Roi, en cette exceptionnelle occasion, quoique la liberté soit sur le point d'être enfin rendue à l'Irlande.

Ils ajoutent cependant que lorsque George V visitera l'Irlande, le peuple le recevra avec joie et générosité.

Une grande invention

Londres, 20.—Le professeur Belar, du "Lairbach Observatory Telegraphs," a inventé un récepteur de télégraphie sans fil de poche à bon marché qui peut s'installer partout promptement.

Les expériences faites aujourd'hui sur une colline, près de Lairbach, ont donné d'excellents résultats.

Des messages ont été reçus de Pola, Venise, Malte, Paris et Copenhague.

Le professeur Belar n'a pas dit si son instrument dispense de l'emploi des pôles et des fils nécessaires dans les autres appareils similaires.

L'acte d'un bandit

Windsor, Ont., 21.—Ch. Anderson, un serre-frein a été violemment assailli, vers minuit, dans un wagon par un inconnu. Le conducteur du wagon l'a retenu peu après, baignant dans son sang. Le vol, dit-on, a été le mobile du crime.

Une macabre trouvaille

Toronto, 21.—On a trouvé, aujourd'hui, dans une cour du côté ouest de la rue St-Patrice, le corps d'un nouveau-né, roulé dans une couverture. Le petit cadavre était tout gelé. On n'a trouvé aucune marque d'identification. Une enquête sera instituée.

Déclarée folle

Toronto, 20.—Mlle Appetine Beland, cette jeune fille qui a été arrêtée pour avoir écrit de terribles lettres de menaces à l'échevin G. Heyd, vient d'être enfermée dans un asile d'aliénés.

Les recherches des policiers, au sujet de la famille de la jeune fille ont été vaines.

L'infortunée est dans le plus triste état: l'abattement et les crises nerveuses la rendent presque incontrôlable.

Un bill combattu

Montréal, 21.— Le bill introduit hier à la législature par le député de St-Louis, et pourvoyant à la formation d'une compagnie de travaux publics, pour l'île de Montréal, au capital de \$20,000,000, a soulevé une tempête, aujourd'hui, à l'hôtel-de-ville, parce que, entre autres choses, le bill contient une clause donnant à la Commission des Utilités Publiques le pouvoir de passer contrat avec les compagnies actuelles.

Le maire Guérin, les contrôleurs, de même que les membres de l'Association des Citoyens protesteront fortement contre l'adoption de ce projet de loi.

Mort subite d'un homme d'affaires

Montréal, 21.—M. O. Miner Gould, l'un des hommes d'affaires les mieux connus de Montréal a été trouvé mort dans son lit, ce matin, par son frère, M. Jos. Gould. Un médecin a été mandé; à son arrivée, il a constaté que la mort remontait à plusieurs heures. M. Gould était né à Bath, N.Y. en 1838.

Chez les libéraux d'Halifax

Halifax, 21.—Les libéraux d'Halifax ont donné un grand banquet ce soir, en l'honneur de l'hon. Geo. H. Murray, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, à l'occasion de son heureux retour à la santé. Des messages de sir Wilfrid Laurier et de l'hon. M. Fielding, regrettant de ne pouvoir être présents ont été lus au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Parlant de la réciprocité, l'hon. M. Murray a déclaré qu'elle serait une bénédiction pour le peuple de sa province, surtout pour les pêcheurs, quoi qu'en disent certains adversaires qui ne cherchent qu'à favoriser les intérêts de leur parti, sans s'occuper sérieusement du bien-être du peuple.

La saison des chantiers

Ottawa, 21.— Les hommes de chantier reviennent de bonne heure de leurs forêts, cette année. Ordinairement, la saison du *hâchage* ne se termine que vers la fin de mars. Cet hiver, la neige a été en trop peu d'abondance pour favoriser l'abattement des arbres. On croit que la *chute* des billets commencera dans quelques semaines.

La typhoïde à Ottawa

Ottawa, 21.—L'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit ici, et qui a déjà fait plus de 30 victimes, attire des commentaires très sévères sur la conduite des officiers du Bureau de Santé. Après un débat très animé, le conseil de ville vient de demander la démission du Dr Law du service d'hygiène. Il est aussi beaucoup question, par le temps qui court, de faire d'Ottawa un district fédéral sous le contrôle d'une commission. On se plaint de plusieurs actes récents des échevins de notre cité.

LA LOI DE LA DEFENSE NAVALE

CONFERENCE

Par M. ARTHUR LACHANCE, député de Québec-Centre

Vendredi Soir le 24 février courant

..... A L'AUDITORIUM

SOUS LES AUSPICES DU

CLUB LIBERAL DE QUEBEC-CENTRE et du CLUB DES JEUNES LIBERAUX.

Tous les électeurs de Québec-Centre sont spécialement invités à aller entendre leur député discuter la question de la marine canadienne.

Le Mardi-Gras de Québec

Québec participera à une grandiose démonstration.—Le "Tag Day" sera un succès— Tous les yeux fixés sur notre ville en ce moment.

Encore six jours et nous serons en pleine fête carnavalesque. Le Mardi-Gras de Québec est maintenant une fête qui sera célébrée chaque année avec beaucoup d'éclat dans la vieille capitale et le chef de police Trudel aura le droit de se prévaloir du mérite d'avoir implanté une célébration destinée à faire accourir tous les hivers des milliers de visiteurs.

La journée du 25 février sera bien employée. Dans l'avant-midi, il y aura parties de glissades sur la Terrasse et au Kent House, dans l'après-midi représentations spéciales dans les différents théâtres de la ville et le soir grande procession du Mardi-Gras avec chars allégoriques, fanfares, clubs de raquettes, cavalcades de centaines de chevaux, feux d'artifices à plusieurs endroits de la ville, illuminations des principales maisons de commerce; enfin une journée bien intéressante pour amuser les visiteurs qui viendront nombreux de partout.

Le "Tag" sera un article très important au programme, alors que nos plus gentilles Québécoises attaqueront les bourses dans toutes les parties de la ville au profit de la Ligue Anti-Tuberculeuse.

Northern a le mérite d'être le premier à donner l'exemple. Comme on pourra le constater dans une autre colonne, le Québec Central et le Canadian Northern viennent d'émettre des taux réduits au prix d'un simple passage, billets bons pour partir dans l'après-midi du 21 et bons pour revenir jusqu'au 1er mars.

DES MILLIERS DE VISITEURS

Nous félicitons chaleureusement M. Stocking de son esprit d'initiative et on constate qu'il est toujours "the right man in the right place."

La Patrie de Montréal, amenait hier qu'une excursion a été organisée par la succursale des comptables de Montréal et déjà plus de 200 billets ont été vendus. Les excursionnistes quitteront la gare Viger par train spécial lundi soir à 10 heures.

CHARS ALLEGORIQUES

Tous les jours le secrétaire du comité reçoit de nouvelles adhésions des maisons commerciales et industrielles les plus importantes de la ville.

Voici une lettre qui parle par elle-même.

Monsieur Philippe Roy, Québec.

Monsieur,

Nous avons décidé de faire parader un char dans la procession du Mardi-Gras.

Ce char représentera une boucannière imitation de celle que nous nous servons dans l'établissement pour préparer nos viandes fumées.

Vos tous dévoués,

J. B. RENAUD & CIE, Enr.

Un char allégorique représentant des Antiquités, sera monté par MM. E. Bélanger, Alexis Ouellet, Alphonse Ouellet et Ludger Ouellet de St-Sauveur. Il représentera les anciens canadiens.

La compagnie manufacturière de trébuchet de St-Romuald. Un char allégorique représentant les produits du tabac manufacturé.

Rock City Cigar Co., de Québec, un char allégorique qui fera sensation dans la procession.

Les Coureurs des Bois, le nouveau club de raquettes si important de St-Romuald, aura son char allégorique et il ne sera pas le moindre.

M. Pouliot, un char allégorique.

Le club de raquettes Voltigeurs de Lévis: deux chars allégoriques. Nos amis de Lévis sont toujours les mêmes et toujours fervents quand il s'agit de répondre à l'appel.

Le club de raquettes Voltigeurs de Lévis: deux chars allégoriques. Nos amis de Lévis sont toujours les mêmes et toujours fervents quand il s'agit de répondre à l'appel.

Le club de raquettes Voltigeurs de Lévis: deux chars allégoriques. Nos amis de Lévis sont toujours les mêmes et toujours fervents quand il s'agit de répondre à l'appel.

Le club de raquettes Voltigeurs de Lévis: deux chars allégoriques. Nos amis de Lévis sont toujours les mêmes et toujours fervents quand il s'agit de répondre à l'appel.

Le club de raquettes Voltigeurs de Lévis: deux chars allégoriques. Nos amis de Lévis sont toujours les mêmes et toujours fervents quand il s'agit de répondre à l'appel.

Le club de raquettes Voltigeurs de Lévis: deux chars allégoriques. Nos amis de Lévis sont toujours les mêmes et toujours fervents quand il s'agit de répondre à l'appel.

Le club de raquettes Voltigeurs de Lévis: deux chars allégoriques. Nos amis de Lévis sont toujours les mêmes et toujours fervents quand il s'agit de répondre à l'appel.

Le club de raquettes Voltigeurs de Lévis: deux chars allégoriques. Nos amis de Lévis sont toujours les mêmes et toujours fervents quand il s'agit de répondre à l'appel.

Le club de raquettes Voltigeurs de Lévis: deux chars allégoriques. Nos amis de Lévis sont toujours les mêmes et toujours fervents quand il s'agit de répondre à l'appel.

Le club de raquettes Voltigeurs de Lévis: deux chars allégoriques. Nos amis de Lévis sont toujours les mêmes et toujours fervents quand il s'agit de répondre à l'appel.

Les PREVOYANTS DU CANADA

Assurance FOND DE PENSION

ETAT DES AFFAIRES AU 31 DECEMBRE 1910

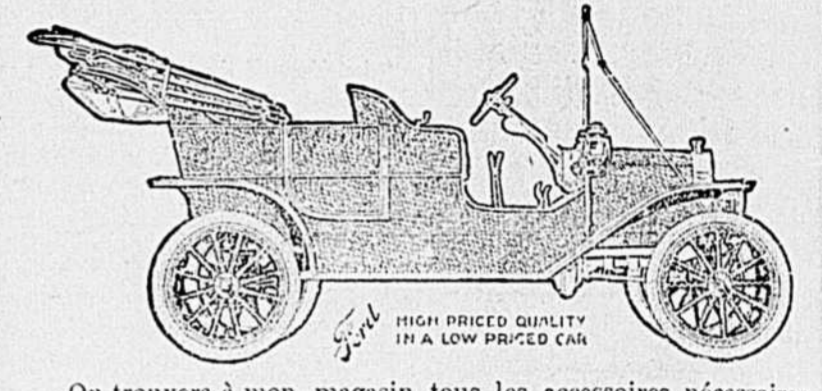
Sections établies dans la Province.....	148
Nombre de sociétaires.....	8,540
Nombre des parts de pension.....	19,269
Total de l'actif au 31 novembre 1910.....	\$76,217.94

ANTONI LESAGE, Gérant-général.

BUREAU-CHEF:—139, rue St-Pierre, QUEBEC

Agents généraux pour Québec { Théo. Leclerc, 240 rue St-Joseph
S. Côté, 91 rue St-Michel.
Bureau de Montréal: Chambre 22, Edifice "La Patrie".

J. ROUILLARD, gérant.



On trouvera à mon magasin tous les accessoires nécessaires à la réparation de toutes sortes d'automobiles, McLaughlin, Ford et autres.

Mon atelier de réparation est au complet. Je me suis assuré le service d'experts dans la réparation de ces machines

JOS. DeVARENNES,

Tél. 2058. 270 rue St-Joseph.

Automobiles, bicycles, poêles à gazoline.

J. O. MASSICOTTE, MANUFACTURIER DE BIJOUTERIES GROS ET DETAIL

Vu mon prochain déménagement aux Nos 7 et 9 rue St-Joseph, 30 et 40 p. c. de réduction sera accordée sur tout achat.

AUSSEI en main Show-cases et vitraux à 50 p. c. de réduction.

365, ST-PAUL. Consultez mes vitrines et voyez mes prix.

3 - TROIS JOURS - 3

JEUDI VENDREDI SAMEDI

16, 17, 18 FEVRIER 1911

Nous ne vendrons que de la broderie, aucune autre marchandise ne sera vendue durant ces jours de broderie. Nous donnons ici quelques prix qui vous prouveront que c'est une vente nouvelle qui vous rapportera un grand bénéfice.

BRODERIES		Broderies pour Jupons	
Valeur 6c. pour.....	031c.	Largueur 25 pouces.	
" 08 " " " " "	05c.	Valeur 60 pour.....	42c.
" 10 " " " " "	06c.	" 70 " " " " "	48c.
" 12 " " " " "	07c.		
" 13 " " " " "	08c.	Broderies pour Robes	
" 15 " " " " "	09c.	Largueur 44 pouces	
" 18 " " " " "	12c.	Valeur \$5 pour.....	59c.
" 20 " " " " "	13c.	" 1.25 " " " " "	98c.
" 22 " " " " "	15c.	" 1.75 " " " " "	1.24c.
" 25 " " " " "	16c.		
Broderies pour Cache-corsets		Un lot de broderies prix spécial pour cette vente	
Largueur 25 pouces			.01c. à .05c.
Valeur 40 pour.....	28c.		
" 45 " " " " "	29c.		
" 50 " " " " "	37c.		

Nos grandes réductions sur tout le stock vous réservent des surprises.

LUNDI, 20 FEVRIER, à 9 heures

Ouverture de notre grande vente

AU MACASIN CENTRAL

J. P. Paré

172-176 rue St-Jean

pour certaines personnes pour la journée du Mardi-Gras.

Voici la copie d'un message qui parle par lui-même.

Toronto, 21 H. Fontaine, Propriétaire Hôtel Victoria, Québec.

Reservez-moi deux grandes chambres avec vue sur la rue pour le Mardi-Gras. Nous serons 8 de notre groupe.

(Signé) L. MORISSON.

LA DECORATION DES RUES ET DES MAISONS

Nous prions les citoyens de décorer leurs maisons et établissements pour cette journée. Comme un grand nombre d'étrangers seront à Québec pour la circonstance, on suggère encore aux marchands de faire des vitrines spéciales pour cette circonstance.

LA PHOTOGRAPHIE

M. Roussel, artiste-photographe, s'est engagé à poser gratuitement tous les chars allégoriques et comme ces photographies seront publiées dans un volume spécial après les fêtes, il est dans l'intérêt de chacun de faire photographier ces chars ou voitures antiques qui seront une puissante réclame pour annoncer nos maisons commerciales ou industrielles à l'étranger. Ces pamphlets seront tirés à des centaines de mille exemplaires et distribués dans toutes les villes canadiennes, américaines et européennes.

LES JOURNAUX ETRANGERS

S. H. le maire Drouin a généreusement offert aux correspondants et artistes des journaux étrangers, l'usage d'une grande salle à l'Hôtel-de-Ville où les chevaliers de la plume pourront préparer leurs rapports et croquis.

AU PALAIS ROYAL

N'oublions pas que c'est aujourd'hui que ce joue La Petite Souris comédie en un acte par M. Wilfrid Villeraie et Mde J. R. Tremblay. Chansons illustrées, nouveau genre.

Chansons et monologues comiques par M. Wilfrid Villeraie. Toutes les vues sont expliquées par un habile conférencier, M. A. Nault.

En foule aujourd'hui voir LA PETITE SOURIS AU PALAIS ROYAL. Jeudi en matinée cadeau aux dames et aux enfants. Venez en foule. Changement de vues tous les jours les jours cette semaine. EN FOULE AU PALAIS ROYAL.

DECES

DEGUISE.—A Ville-Montcalm, le 20 février 1911, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Charles Deguise, avocat, C. R. époux de Mme Mathilde Déry.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 23 du courant, à 9 heures. Départ de la maison mortuaire, coin des rues St-Cyrille et Avenue des Erables, à 8.40 heures, pour l'église de Villa-Marie et de là au cimetière Belmont.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURIN-Décédée le 19 février 1911 dame Milita Roche épouse bien aimée du lieutenant colonel L. N. Laurin, H. M. C.

Les funérailles auront lieu mercredi matin le 22 courant à 9 h. a. m.

Depart de la maison mortuaire No 13 Avenue Salaberry à 8 h 45 pour l'église St-Jean Baptiste.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.